

2023

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT



 Cubzadais
Fronsadais

EXERCICE 2023

RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Ce rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais Fronsadais présente un rapport unique pour la compétence assainissement collectif et non collectif.

Le SIAEPA du Cubzadais Fronsadais est compétent pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques auprès de 26 communes.

Ce rapport décrit l'organisation du syndicat, ses compétences et ses principes de fonctionnement.

A partir des indicateurs de performance, techniques et financiers, mentionnés dans le décret n°2007- 675 et l'arrêté du 2 mai 2007, ce rapport présente par la suite le fonctionnement et la performance du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport sera présenté au comité syndical du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais, le 27 septembre 2023.

SOMMAIRE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	1
1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....	2
1.1 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2022.....	2
1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES	3
1.3 FAITS MARQUANTS 2023.....	4
1.4 LE TERRITOIRE	4
1.5 GOUVERNANCE.....	5
1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION.....	5
1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL).....	6
1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE	1
2 LES ABONNES.....	2
2.1 DETAIL DES ABONNES ET D'HABITANTS AU 31/12/2023	2
2.1.1 Taux d'abonnés desservis par l'assainissement collectif.....	3
2.1.2 Différents types d'abonnés.....	3
2.1.3 Identification des rejets particuliers	3
2.1.4 Volume par abonné	4
3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	5
3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE.....	5
3.1.1 Connaissance des rejets au milieu naturel.....	5
3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE.....	6
3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAVIGNAC	8
3.2.1 Le diagnostic du système.....	8
3.2.2 Le réseau de collecte	9
3.2.3 Le système de traitement	10
3.3 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE FRONSAC	13
3.3.1 Le réseau de collecte	13
3.3.2 La station de traitement	14
3.4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GALGON	17
3.4.1 Le diagnostic du système.....	17
3.4.2 Le Réseau de collecte.....	19
3.4.3 Le système de traitement de Galgon.....	19
3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LUGON ET I'ILE DU CARNAY.....	23
3.5.1 Le diagnostic du système d'assainissement.....	23
3.5.2 Le Réseau de collecte.....	25
3.5.3 Le système de traitement	26
3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PERISSAC.....	29
3.6.1 Le diagnostic du système d'assainissement.....	29
3.6.2 Le Réseau de collecte.....	30
3.6.3 Station d'épuration de Périssac	31

3.7	LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO33	
3.7.1	Le réseau de collecte	33
3.7.2	La station de traitement	36
3.8	SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PRIGNAC ET MARCAMPS.....	39
3.8.1	Le reseau de collecte	39
3.8.2	Le systeme de traitement du bassin de collecte de Prignac et Marcamps.....	40
3.9	SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE.....	43
3.9.1	Le reseau de collecte	43
3.9.2	Le système de traitement du bassin de collecte de saint romain la virvee	43
3.10	SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VERAC	46
3.10.1	Le reseau de collecte	46
3.10.2	Le système de traitement de VERAC	47
3.11	SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VILLEGOUGE	49
3.11.1	Le reseau de collecte	49
3.11.2	le système de traitement de villegouge	49
3.12	ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MARCENAI, TARNES, MOUILLAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN ET SAINT GENES DE FRONSAC.....	51
3.13	SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DU SIAEPA	52
3.13.1	SYNTHESE DES CONFORMITES 2023 des stations d'épuration	52
3.13.2	Opérations de curage	53
3.13.3	Opérations de désobstruction.....	54
3.13.4	Débordements chez les usagers	54
4	INTERVENTIONS ET TRAVAUX.....	55
4.1	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	55
4.2	EXTENSIONS DE RESEAUX PAR LE SIAEPA	55
4.3	TRAVAUX SUR OUVRAGES	55
4.4	EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES.....	56
4.5	BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE ET INDICATEURS ASSOCIES	56
4.6	PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2024.....	58
5	TARIFICATION DE L'EAU.....	59
5.1	PRIX DE L'EAU	59
5.1.1	Les modalités de tarification.....	59
5.1.2	Le prix de l'eau	59
5.1.3	Présentation d'une facture	59
5.2	FACTURATION	61
5.2.1	Taux d'impayés	61
5.2.2	Taux de réclamations.....	62
5.2.3	Ecrêtements et dégrèvements.....	62
5.3	REDEVANCES AEAG	63
6	BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA.....	64
6.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt	64
6.1.2	Durée d'extinction de la dette	64
6.1.3	Investissements	64

7	Actions de solidarité et de coopération décentralisée.....	65
7.1	ABANDON DE CREANCES	65
7.2	OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE	65
	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	66
1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	68
2	INDICATEURS DE PERFORMANCE	70
3	OPERATIONS REALISEES EN 2023	71
3.1	INSTRUCTIONS DES REALISATIONS ET DES REHABILITATIONS	71
3.1.1	Avis sur les projets	71
3.1.2	Contrôles de conformité.....	71
3.2	CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES....	72
3.2.1	Communes faisant l'objet de la campagne de visites périodiques.....	72
3.2.2	par les Mairies ou les particuliers en 2023	75
3.2.3	dans le cadre de ventes immobilières	76
3.2.4	Synthèse des contrôles réalisés en 2023	77
4	OPERATIONS PREVUES POUR 2024	78
5	TARIFICATION ET BILAN FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	78
5.1	REDEVANCE	78
5.2	FACTURATION	78
5.3	BILAN FINANCIER	78

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Document provisoire

1 LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

1.1 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES DU SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS EN 2022

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2022	2023	Evolution
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	10	10	0%
	Nombre de postes de refoulement	-	117	117	0%
	Linéaire Réseau Gravitare	ml	229 956	234 628	2.0%
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	65 571	64 532	-1.6%
	Indice de connaissance des réseaux	%	85	85	0%
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	%	80	80	0%
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	4.4	10.3	134.9%
	Nombre de stations conformes (*)	Nb	7	7	0%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0,54	0,28	-48.1%
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0	0.09	0%
	Linéaire de curage réalisé	ml	23 442	21 247	-9.4%
	Volumes Assainissement facturés	m ³ /an	1 668 244	1 722 323	3.2%
	Volumes traités	m ³ /an	1 690 861	2 346 952	38.8 %
	Consommation par abonné	m ³ /an	111	109	-1.80%
	Boues traitées	T de ms	476,1	490.1	3.1%
	Conformité de la filière boues	%	100 %	100 %	0%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	15 064	15 740	4.5%
	Nombre d'abonnés domestiques	-	15 061	15 737	4.5%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2,80 %	2.92 %	4.3 %
	Taux de réclamations	-	0,27	0,13	-52.2%
	Prix de l'Assainissement pour 120 m ³	€TTC / m ³	3,25	3,36	3,4 %

(*) conformités ERU

1.2 LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2023
Indicateurs descriptifs des services d'assainissement					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	34 764
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	3
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	SOGEDO	405.2
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€ TTC / m ³	Collectivité	3.36
Indicateurs de performance					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	62%
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
P203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
P204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prestations nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	93
P205.3	Epuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	85
IP206.3	Boue	Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées lors des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100%
IP207.0	Gestion financière	Montant des versements à un fond de solidarité du SIAEPA	€ / m ³ facturé	Collectivité	0.017
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 hab desservis	SOGEDO	0.09
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	0
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.28%
P254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	DDTM	82%
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Unité	SOGEDO	85
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	NC
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	2.92%
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	Collectivité	0.13

1.3 FAITS MARQUANTS 2023

2023 a été une année très chaude avec des précipitations plus importantes (939 mm de pluie en 2023 et surtout un record de pluie sur la fin de l'année. Il est tombé l'équivalent de 6 mois de pluie en 2 mois entre le 17 octobre et le 13 décembre.

Des priorités de diagnostic ont été définies en fin d'année pour lutter contre cette situation

Cette situation a amené de nombreux désordres au niveau de l'assainissement avec l'afflux d'eau parasite et de nombreuses réclamations.

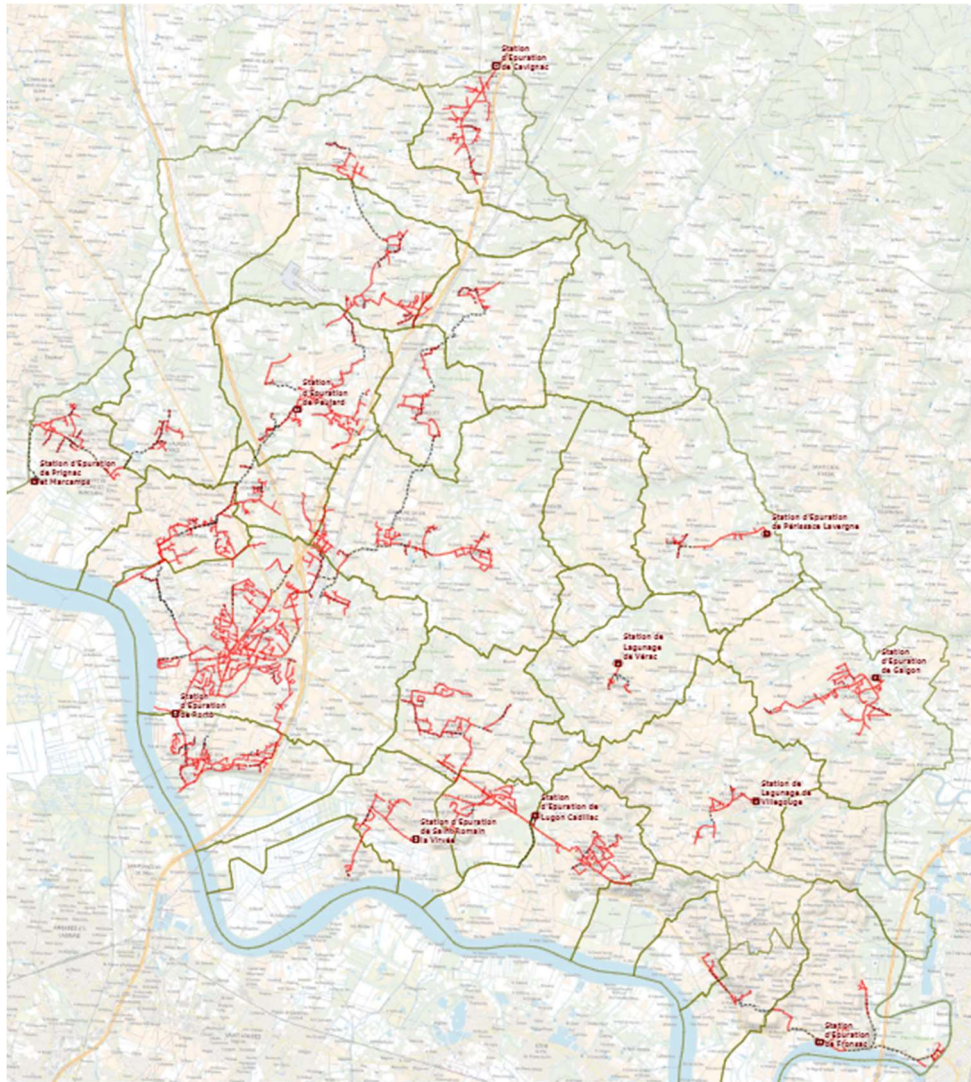
Sogedo a réalisé des investissements en matière de capteurs de mesure de l'H₂S afin d'analyser plus précisément les problèmes d'odeur dans les réseaux. A cet effet, Sogedo enregistre les plaintes et tient à jour une cartographie de ce phénomène.

1.4 LE TERRITOIRE

32 communes adhèrent pour les compétences eau potable et assainissement collectif et assainissement non collectif au SIAEPA Cubzadais Fronsadais. Parmi ces 32 communes, 26 sont dotées de réseaux d'assainissement d'eaux usées.

Le plan ci-après présente l'implantation des stations d'épuration et des réseaux associés sur le territoire.

Le territoire est composé de 10 STEP dont 5 intercommunales (la STEP de Peujard a été réhabilitée en poste de refoulement et bassin tampon en 2022).



1.5 GOUVERNANCE

Le comité syndical installé en septembre 2020 est composé de 64 délégués désignés par les membres adhérents. Il vote les budgets, les tarifs des services, les grandes orientations stratégiques et financière et valide les comptes administratifs du SIAEPA.

Le bureau syndical comprend 24 membres élus du comité.

1.6 MODE DE GESTION ET D'EXPLOITATION

La gestion courante du patrimoine est confiée à un exploitant, en délégation de service public pour toutes les sous-compétences production, stockage, transfert et distribution.

Le SIAEPA dispose depuis le 01 janvier 2021 d'un contrat de concession des services publics de l'eau potable et des eaux usées avec la société SOGEDO, jusqu'au 31 décembre 2032.

Le premier avenant de ce contrat a été délibéré lors du Conseil Syndical du 30 Juin 2022 et comprenait notamment :

- L'intégration dans le périmètre affermé des travaux réalisés sur le service assainissement (nouveaux ouvrages, diagnostic permanent)

- La prise en compte de l'évolution de l'assiette de facturation 2022
- La mise en place d'un groupe électrogène sur le site de la station d'épuration de Porto
- La mise en cohérence des documents contractuels du contrat de concession et la modification du règlement de service.

Les missions du SIAEPA et de la SOGEDO sont réparties comme suit :

SIAEPA	SOGEDO
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gère et protège la ressource en eau potable ➤ Réalise les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service (construction et rénovation des ouvrages et des nouveaux réseaux, remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées vétustes) ➤ Pilote le contrat de concession ➤ Rend compte aux élus locaux, à ses adhérents et aux partenaires institutionnels ➤ Informe et sensibilise les populations 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gère le service au quotidien : pilote les ouvrages (usines, station de pompes...) ➤ Entretient et renouvelle les équipements ➤ Relève les compteurs d'eau et assure la facturation aux usagers ➤ Rend compte au SIAEPA du bon respect des objectifs assignés (rapport annuel, indicateurs de performance) ➤ Informe et sensibilise les populations

Les règlements de Service Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif existent et sont appliqués sur le territoire syndical.

1.7 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article 1413-1), les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une CCSPL pour l'ensemble des services publics pour lesquels ils sont compétents. Cette commission, présidée par le Président du SIAEPA Cubzadais Fronsadais, Monsieur Patrice GALLIER, comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

La constitution d'une CCSPL impose un contenu du présent rapport plus complet, avec des indicateurs supplémentaires.

La CCSPL créée par le SIAEPA Cubzadais Fronsadais est composée des membres suivants :

ASSOCIATIONS ET AUTRES	Jacques MAUGEIN	ELUS	Monsieur Patrice GALLIER
	Max PORTETS		Madame Isabelle LAVANDIER
	Jean-Michel MEUNIER		Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU
	Alain MICHAUX		Monsieur Frédéric DUBOSCQ
	Didier BENOIST		Monsieur Francis DELPECH
	Gilbert SICOT		Marie-Claude FOURCADET
	Jean-Marie LOUBRADOU		
	Louis QUETIER		
	Jean-Louis MASSON PISSEU		

Au moins deux réunions annuelles ont lieu avec les membres de la CCSPL. La première se déroule au mois de Juin pour la présentation du Rapport Annuel du Délégué avant délibération par le Comité Syndical. La seconde est organisée au mois de septembre pour la présentation du présent rapport, avant délibération par le Comité Syndical.

1.8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

	2022	2023
Linéaire de réseau gravitaire (hors branchements), en km	229 956	234 628
Linéaire de réseau refoulement (hors branchements), en km	65 571	64 532
Nombre de station d'épuration	10	10
Nombre de poste de refoulement	117	117
Nombre d'abonnés	15 064	15741

2 LES ABONNES

2.1 DETAIL DES ABONNES ET D'HABITANTS AU 31/12/2023

Le nombre d'abonnés par commune est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	2022		2023		Evolution nb abonnés 2022/2023
	ABONNES	POPULATION estimée RACCORDEE*	ABONNES	POPULATION estimée RACCORDEE**	
Asques	71	139	70	135	-1.41%
Cadillac en Fronsadais	583	1313	589	1 335	1.03%
Cavignac	852	1931	889	2 071	4.34%
Cézac	259	669	277	710	6.95%
Cubnezais	498	1163	508	1 206	2.01%
Cubzac les Ponts	972	2113	1000	2 196	2.88%
Fronsac	288	585	294	594	2.08%
Galgon	938	1912	973	1 959	3.73%
Gauriaguet	349	835	358	884	2.58%
La Lande de Fronsac	635	1505	736	1 744	15.91%
La Rivière	69	157	74	168	7.25%
Lugon et l'île du Carney	519	1102	529	1 150	1.93%
Marcenais	0	0	0	0	0%
Marsas	196	484	197	478	0.51%
Mouillac	0	0	0	0	0%
Perissac	183	414	187	430	2.19%
Peujard	780	1926	795	1 924	1.92%
Prignac et Marcamps	459	963	463	957	0.87%
Saillans	0	0	0	0	0%
St Aignan	0	0	0	0	0%
St André de Cubzac	4791	10536	5092	11 597	6.28%
St Genès de Fronsac	0	0	0	0	0%
St Germain la Rivière	24	54	24	55	0%
St Gervais	641	1560	649	1 577	1.25%
St Laurent d'Arce	183	434	187	447	2.18%
St Michel de Fronsac	81	166	92	184	13.58%
St Romain la Virvée	211	463	212	486	0.47%
Tarnes	0	0	0	0	0%
Val de Virvée	811	1924	844	2 005	4.07%
Vérac	61	150	60	147	-1.64%
Villegouge	251	528	259	557	3.19%
Virzac	356	853	382	958	7.30%
TOTAUX	15 061	33 878	15 740	35 952	4.51%

**Pour l'année 2021, la population estimée avait été calculée en ajoutant à la population 2020 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2021 et 2020, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement. La population 2020 avait été estimée en ajoutant à la population INSEE 2019 la différence entre le nombre d'abonnés 2020 et 2019, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement. L'estimation de la population raccordée a été faite en multipliant le nombre d'abonné par le nombre moyen d'occupant par logement sur la commune.*

***Le calcul de l'estimation de la population 2022 a été fait à partir des données INSEE 2019 (dernières données disponibles). Le nombre moyen d'habitant par commune a été déterminé avec le ratio population totale / nombre d'abonné. La population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2021 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2022 et 2021, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.*

Le nombre d'abonnés inactifs n'est pas pris en compte.

2.1.1 TAUX D'ABONNES DESSERVIS PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre d'abonnés eau des communes avec un réseau d'assainissement : 24 206

Nombre d'abonnés assainissement : 15 740

Taux : $15\,740 / 24\,206 = 65.03 \%$

En effectuant le calcul sur la base des documents de zonage d'assainissement en vigueur, le taux passe à environ **87%**.

2.1.2 DIFFERENTS TYPES D'ABONNES

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- Abonnés domestiques et assimilés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- Abonnés spéciaux dont la Taxe Contrevaletur Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné domestique ou assimilé est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

2.1.3 IDENTIFICATION DES REJETS PARTICULIERS

- Les eaux usées assimilables à un usage domestique

Suite à la Loi WARSMAN 2, les établissements rejetant des eaux usées assimilables à un usage domestique sont soumis au droit au raccordement et non obligatoirement à une convention spéciale de déversement. Dans ce cadre, toutes les activités concernées auront lors de leur dépôt de projet un avis du Syndicat (lorsqu'il est consulté). Le raccordement sera autorisé sous réserve de respecter les préconisations des prétraitements à mettre en place. Le Syndicat peut se réserver le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur ces installations pour vérifier la conformité des installations, la fréquence d'entretien, la qualité des rejets (mission intégrée au contrat de concession).

- Les eaux usées autres que domestiques

Un arrêté du Syndicat doit être pris pour autoriser ces rejets et dans certains cas une convention de déversement associée peut être établie.

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante moyenne rejetée (kg DBO ₅ /j)	Caractéristiques de l'effluent	Volume rejeté (m ³ /an)	Date de fin de convention spéciale de rejet
CORDIER EXCEL Café de Paris	Vinification	56 kg/j	Eaux de lavage Chaîne de prod.	13 595	31/12/2031
Géant	Grande Distribution	5 kg/j	Assimilable domestique	4 845	31/12/2031
Mauco Cartex	Cartonnage Imprimerie	1 kg/j	Eaux de lavage encriers	763	31/12/2031
Relais St André de Cubzac (TotalEnergies)	Lavage Auto	60 mg/j	Eaux résiduelles station de lavage	178	31/12/2031
Madic	Chaîne assemblage, banc d'essai	60 mg/j	Eaux de lavage banc d'essai	24	31/12/2031
Fruidor	Entrepôt	60 mg/j	Assimilable domestique	15	31/12/2031

SOGEDO procède au recensement de tous les abonnés assimilés domestiques et non domestiques. L'étape suivante consistera à réaliser un contrôle de conformité et de tenir à jour le suivi de ces entreprises.

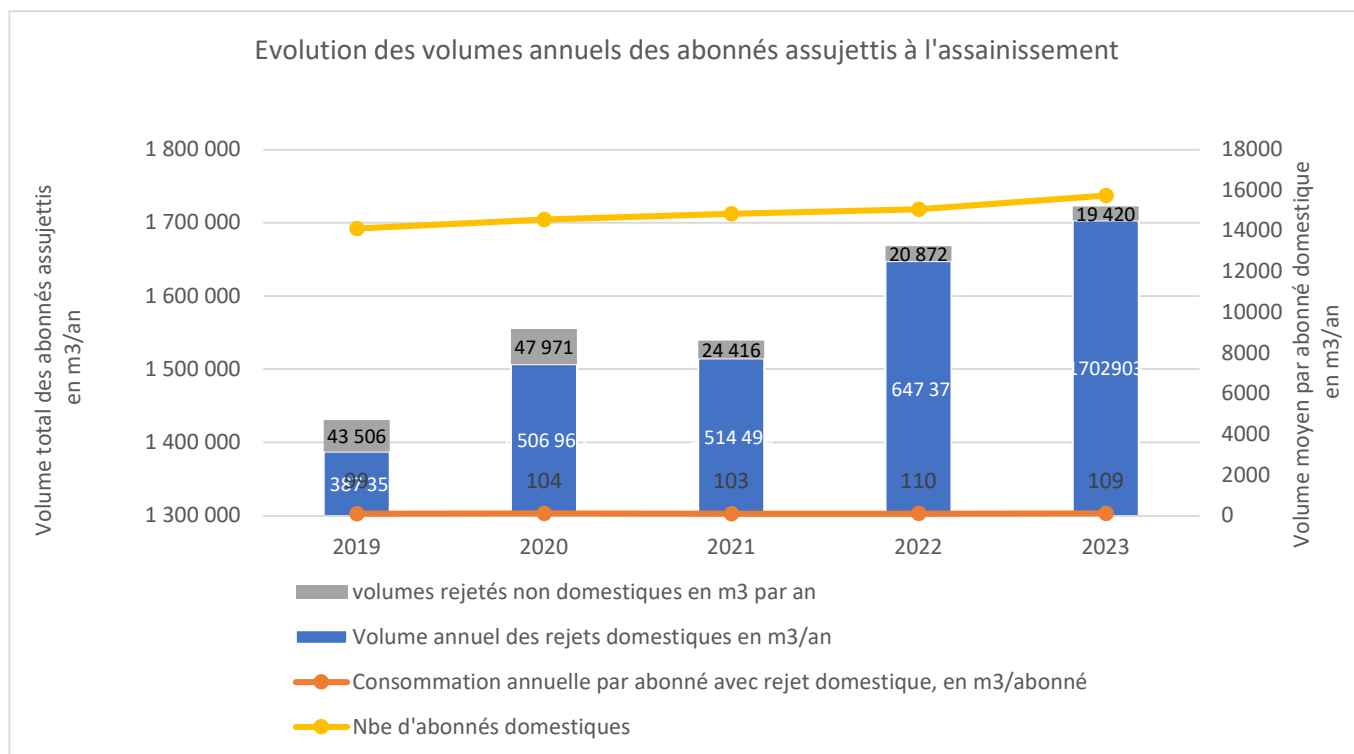
2.1.4 VOLUME PAR ABONNE

Les volumes facturés en assainissement sur l'ensemble du territoire représentent **1 722 323 m³**.

En tenant compte uniquement des volumes facturés en assainissement, la consommation moyenne par abonné assujetti domestique est de **109 m³/abonné** en 2023 (113 m³/abonné en eau potable en 2023).

La part des rejets non domestiques représente **19 420 m³** (22 372 m³ en 2022).

Le graphique ci-contre montre l'évolution des rejets des abonnés assujettis à l'assainissement des dernières années :



3 SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE

3.1.1 CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<p>➤ Etape A : Eléments communs à tous les types de réseaux :</p> <p>+ 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement)</p> <p>+ 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</p> <p>+ 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</p>

	<p>+ 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets</p> <p>+ 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration</p> <p>+ 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci</p> <p>Éléments suivants pris en compte si Etape A > 80 points</p> <p>➤ Etape B : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs</p> <p>+ 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total</p> <p>➤ Etape C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <p>+ 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</p>
--	---

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2023
	80

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <u>pour au moins la moitié du linéaire</u>	oui	10

	<u>total de réseau</u> les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.		
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100 %	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaire	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100 %	5
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	non	0
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaire	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	22 %	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par	non	0

	caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.		
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	non	0
Nombre de points total obtenus			85

3.2 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAVIGNAC

3.2.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME

Le diagnostic réalisé en 2022 permet d'identifier des travaux de réhabilitation à engager afin de réduire les entrées d'eau parasite.

Travaux sur postes de refoulement :

- PR Papon : poste renouvelé en 2023
- PR Taillis : poste renouvelé en 2023

Travaux sur regards :

- Des regards ont été changés essentiellement Rue Tessonneau, Rue Fon de Vergne

Travaux sur réseau :

- Rue de Papon
- Avenue de Paris

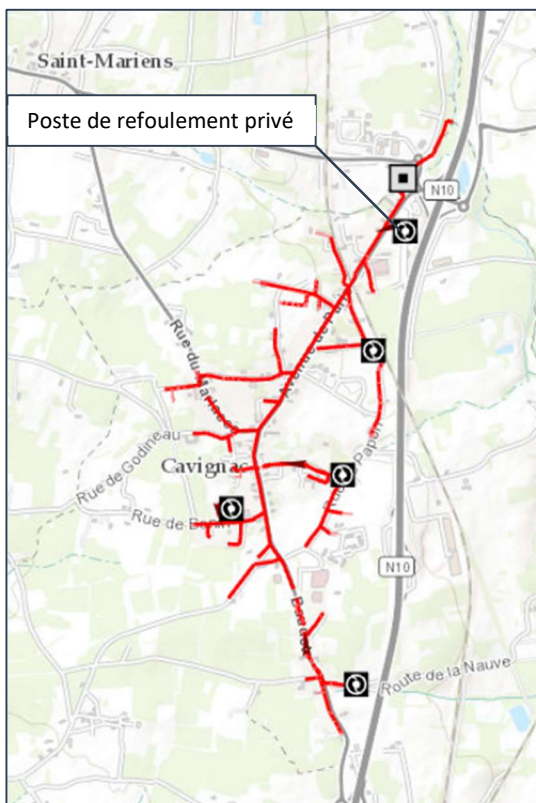
Travaux sur station d'épuration :

Le calcul du dimensionnement de la future station d'épuration à une projection à 10-15 ans peut être fait en tenant compte :

- D'une condition de pluie mensuelle fixée à 17 mm/j,
- D'une estimation de gains sur les eaux parasites de pluie,
- Du développement futur (1400 EH),
- Des gains sur les travaux proposés.

Sur la base des données hydrauliques des débits moyens temps sec période nappe haute, des gains et des développements estimés, le dimensionnement hydraulique de la future STEP est de 3300 EH tps sec et 4000 EH tps de pluie. La future charge organique nominale DCO et DBO5 de la STEP est comprise entre 3400 et 3700 EH.

3.2.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **11.05 kilomètres** (9,7 km de réseaux gravitaires et 1.27 km de réseau de refoulement) et comprend 4 postes de refoulement publics.

30 opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

Concernant l'entretien des postes de refoulement, plus de deux curages annuels ont été faits, avec 12 curages sur les 4 ouvrages. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

En 2023, **890 abonnés** (contre 852 en 2022) sont raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Cavignac, représentant **138 945 m³** comptabilisés en entrée de STEP (110 032 m³ en 2022).

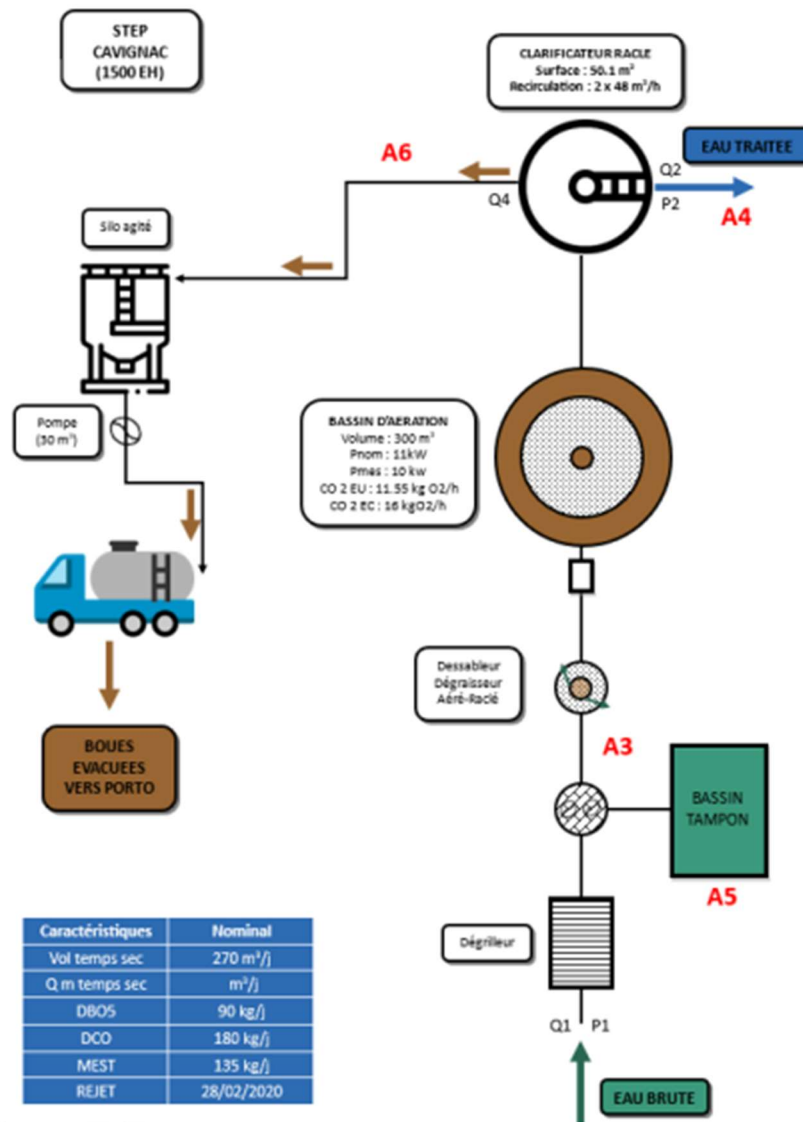
En 2023, **97 238 m³** (92 488 m³ en 2022) ont été facturés sur la commune.

➔ Situation des contrôles branchements au 31/12/2023 :

	2022	2023
Réalisé	6	15
Conforme	6	10
Non conforme	0	5

3.2.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La station de traitement de Cavignac a actuellement une capacité de 1500 EH.



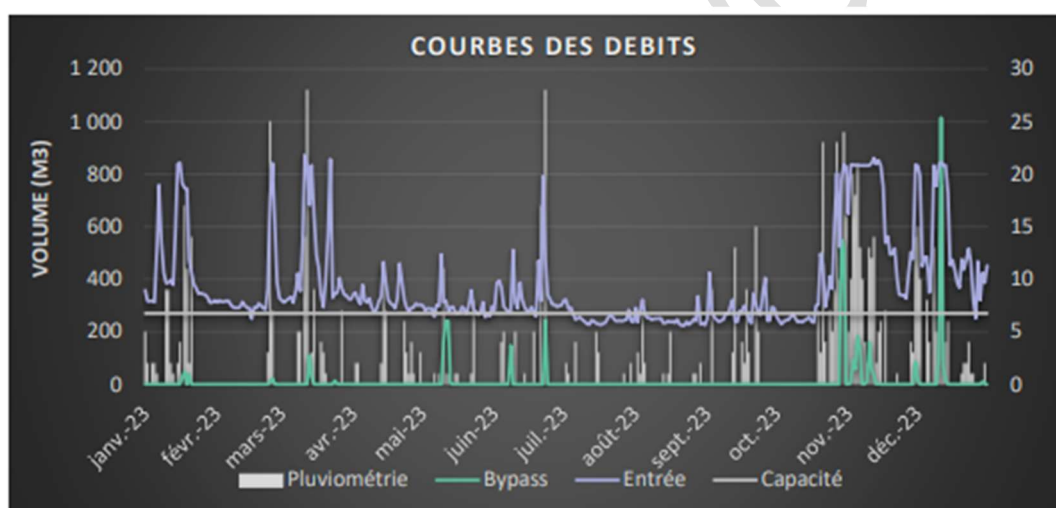
➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Le tableau ci-après synthétise les éléments concernant l'évolution de la charge hydraulique de l'ouvrage :

Charge hydraulique	2022	2023	2022/2023
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	94 429	121 040	28.18%
Débit moyen journalier (m ³ /j)	301	381	26.58 %
Volume by-passé (m ³ /an)	264	4 534	1 617.42 %
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec* (m ³ /j)	246	252	2.44%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux** (m ³ /j)	346	658	90.17%

*Mois le plus sec en 2023 : juillet avec 18 mm (7 807 m³ d'eaux usées brutes)

**Mois le plus pluvieux en 2023 : Novembre avec 200 mm (19 725 m³ d'eaux usées brutes)



Le canal de sortie ne permet pas d'obtenir une bonne mesure en sortie, ce qui explique la différence entrée/sortie. La station doit faire l'objet d'une extension et les moyens d'autosurveillance seront améliorés.

Depuis 2014, la station d'épuration de Cagnac possède un bassin tampon de 185 m³ pour prévenir les déversements vers le milieu récepteur. Ce dernier est équipé d'un trop plein et d'un comptage.

Comme cela peut être observé sur le graphique ci-avant et conformément aux éléments recensés lors du diagnostic, le réseau paraît très sensible aux eaux claires parasites. Les travaux de réhabilitation sur les réseaux sont programmés les prochaines années (2023-2024).

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MES	NTK	Pt
Entrée Station	105.58	265.55	2.52	97.12	23.79	3.35
Sortie Station	1.54	12.62		3.64	6.83	0.72
Rendement épuratoire	99%	95%		96%	71%	79%
Rendement minimum exigé	80%	95%		90%	-	-

Aucune non-conformité en sortie de station lors du bilan du mois de novembre n'a été relevée concernant le dépassement en DCO (139 mg/l et un rendement de 77%).

Les analyses 2023 montrent un très bon fonctionnement de l'installation.

➔ LE SUIVI DU MILIEU

Le suivi milieu physico-chimique réalisé en 2023 montre un impact sur le cours d'eau sur le paramètre NH4 (ammonium).

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2022	2023	Evolution
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	30.28	27.29	-9.9%
Nombre d'analyses effectuées	2	3	50%
Taux de conformité	100%	100 %	0%
Destination des boues	Porto	Porto	-

Le système d'assainissement de CAVIGNAC est déclaré CONFORME en collecte, en équipement et NON CONFORME en performance pour l'année 2023.

3.3 SYSTEME ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE FRONSAC

Les communes de Saint-Michel-de-Fronsac, Fronsac et La Rivière sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Fronsac.

3.3.1 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement est de **15,1 kilomètres** (6,7 km de réseau de refoulement et 8,4 km de réseau gravitaire) et comprend **9 postes de refoulement** publics.



20 opérations de désobstruction de réseaux ont été réalisées en 2023.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

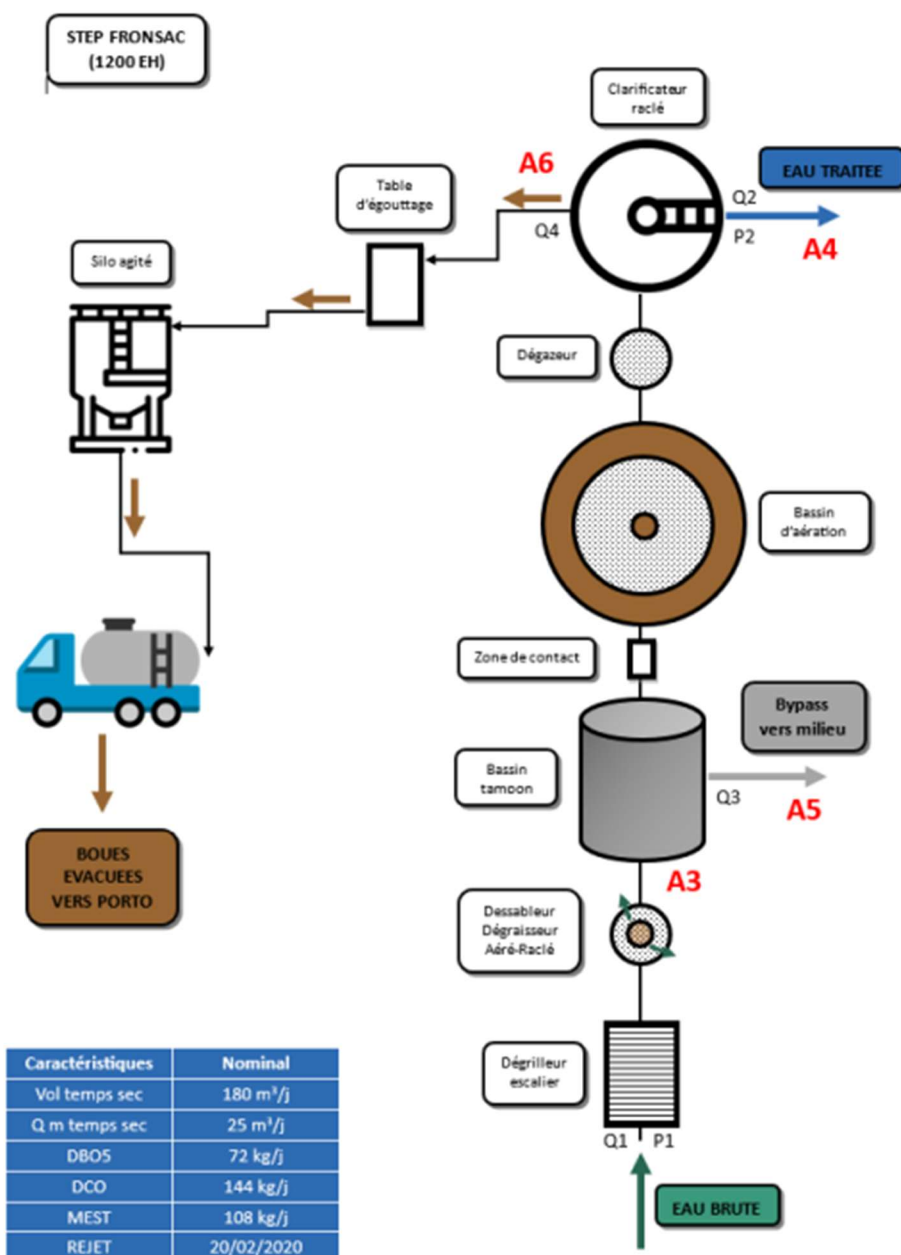
En 2023, **460 abonnés** étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Fronsac, représentant **48 190 m³** (53 314 m³ en 2022) facturés.

- Situation des contrôles branchements au 31/12/2022 :

	2022	2023
Réalisé	12	9
Conforme	7	6
Non conforme	5	3

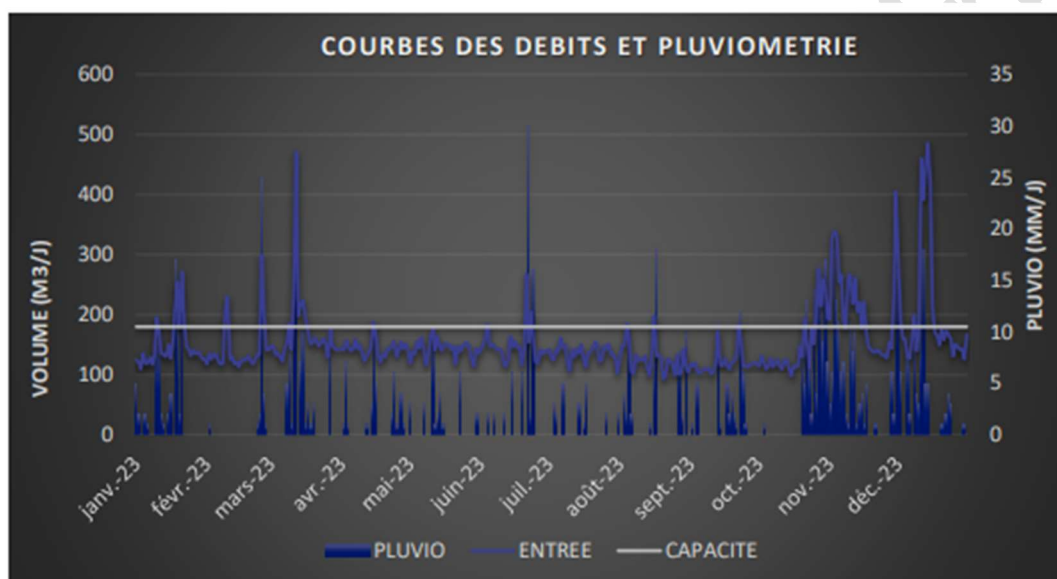
3.3.2 LA STATION DE TRAITEMENT

La station de traitement de Fronsac a actuellement une capacité de 1200 EH.



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2022	2023	Evolution
Volume d'eaux usées brutes (m ³ /an)	55 995	63 939	14.2%
Débit moyen journalier (m ³ /j)	131	154	17.6%
Volume by-passé (m ³ /an)	-	270	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m ³ /j)	118	136	15.3%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m ³ /j)	138	208	50.7%



Le graphique ci-avant témoigne de la sensibilité de ce système d'assainissement aux eaux claires parasites, lié à un phénomène de ressuyage.

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MES	NTK	Pt
Entrée Station (kg/j)	41.30	114.10	2.76	40.90	11.20	1.10
Sortie Station (mg/l)	2.35	15.89		7.26	3.29	1.18
Rendement épuratoire	94 %	86 %		82 %	71 %	- 7%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2022	2023	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m ³ /an)	1562	2 279	45.9%
Concentration g/l	10.1	7.00	-30.7%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	15.88	17.34	9.2%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0%
Taux de conformité	100 %	100 %	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

Le système d'assainissement de FRONSAC est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2023.

3.4 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE GALGON

3.4.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME

Le diagnostic réalisé en 2023 permet de préciser les points suivants :



Ce qu'il faut retenir...

En nappe haute - temps sec, la station de traitement des eaux usées de Galgon est actuellement à 89% de sa capacité en charge hydraulique et 84% de sa capacité en charge organique.

A noter qu'en période de nappe basse - temps sec, les mesures réalisées permettent d'estimer un taux de charge hydraulique de 70%.

A l'horizon 10 ans, les estimations montrent que la STEP sera à 98% de sa capacité en charge hydraulique et 94% de sa capacité en charge organique.

La problématique principale du système de Galgon apparaît en temps de pluie, à cause des accumulations d'eaux claires parasites qui entraînent des surcharges ponctuelles de la STEP, avec des dépassements de sa capacité nominale.

A noter que les estimations de la charge hydraulique se font sur la base des débits moyens mesurés lors de la campagne de nappe haute. Une réduction des apports d'eaux claires parasites permettront donc une diminution plus ou moins importantes du taux de charge hydraulique.

Il a également mis en avant des interventions de réhabilitations à programmer (listées dans les tableaux ci-après) (source : rapport de phase 4 du diagnostic de Galgon – SUEZ-AQUALIS – 2023) :

Catégorie	Libellé de l'opération	Localisation	Montant H.T	Priorité
Investigations complémentaires	Surveillance régulière des intrusions d'eaux claires parasites - Campagnes de recherches nocturnes tous les ans	Tout le réseau	1 500 € (pour 1 nuit)	1
Travaux sur les postes de refoulement	- Reprise de l'étanchéité de la bache de pompage - Dégagement du regard de décharge pour appréhender son état, remise en état par la suite si nécessaire	PR Joffret	10 000 € Pour mémoire	1
Travaux sur les postes de refoulement	Installation d'une barre anti-chute	PR STEP	1 000 €	1
Travaux sur les postes de refoulement	Dégagement du regard de décharge pour appréhender son état, remise en état par la suite si nécessaire	PR Privé	Pour mémoire	1
Travaux sur les postes de refoulement	Découpage des racines	PR Rigole	1 000 €	1
Travaux sur les regards	Reprise ponctuelle de la perforation	Regard 105	1 000 €	1
Travaux sur les regards	- Découpage des racines - A surveiller quant à la corrosion de son regard de décharge	Regard 164	1 000 € Pour mémoire	1
Travaux sur les regards	Reprise ponctuelle de l'infiltration	Regard 185	1 000 €	1
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle de la fissure sur la paroi de la canalisation	FICHE_S1	7 000 €	1
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle : - des branchements pénétrant dans la canalisation - des déboitements entre plusieurs tronçons	FICHE_S2	22 000 €	1
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle : - de la conduite externe pénétrant dans la canalisation - des branchements pénétrants dans la canalisation	FICHE_S3	34 000 €	1
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle du déboitement entre deux tronçons	FICHE_S5	7 000 €	1

Catégorie	Libellé de l'opération	Localisation	Montant H.T	Priorité
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle : - des cailloux présents dans la canalisation - de l'effondrement partiel de la paroi de la canalisation	FICHE_S6	45 000 €	1
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle : - du bloc de béton présent dans la canalisation - des fissures sur la paroi de la canalisation - du déboitement entre deux tronçons - des racines pénétrant dans la canalisation - de la conduite externe pénétrant dans la canalisation	FICHE_S7	71 000 €	1
Travaux sur les branchements	Incitation des particuliers pour la mise en conformité des branchements d'après les ITV et les tests à la fumée	Voir Phase 3	Pour mémoire	1
Travaux sur les branchements	Mise en conformité des mauvais raccordements sur le domaine public (1 fossé, 1 trop-plein et 3 avaloirs)	Voir Phase 3	6 000 €	1
Travaux sur la STEP	- Colmatage des fissures présentes sur l'extérieur de l'ouvrage - Mise en place d'un fonctionnement sur sonde (rédox ou O2) - Installation d'un agitateur	Bassin d'aération	25 000 € 2 500 € 5 000 €	1
Travaux sur la STEP	- Colmatage de la jonction au niveau de la réhausse - Installation d'un système de raclage	Dégazeur	5 000 € 10 000€	1
Travaux sur la STEP	Installation d'un garde-corps	Clarificateur	5 000 €	1
Travaux sur la STEP	Installation d'une pompe de secours	Recirculation – extraction des boues	5 000 €	1
Travaux sur la STEP	Augmentation de la capacité de stockage (prix pour un silo de stockage des boues de 150 m ³ , couvert et désodorisé, pour une autonomie d'environ 10 jours)	Stockage des boues	130 000 €	2
Travaux sur la STEP	Création d'un bassin tampon (prix pour un bassin à surface libre, dont terrassement, génie civil et aménagements paysagers)	Enceinte de la STEP	110 000 €	2
TOTAL			506 000 €	

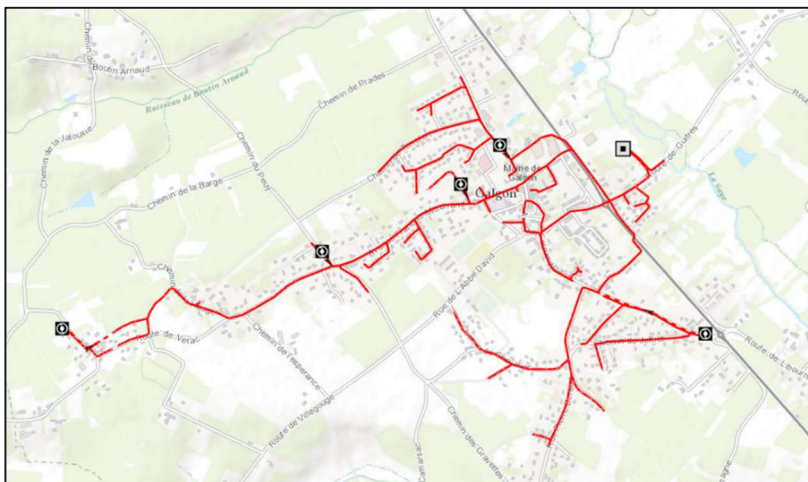
Une partie des travaux sera prévue au budget primitif 2024.

3.4.2 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Galgon est de **13,7 kilomètres** et comprend 4 postes de refoulement publics.

Concernant l'entretien des postes de refoulement, deux curages annuels ont été faits, avec 10 curages sur les 4 ouvrages. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

22 ml de réseaux ont été curé en 2023.



Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

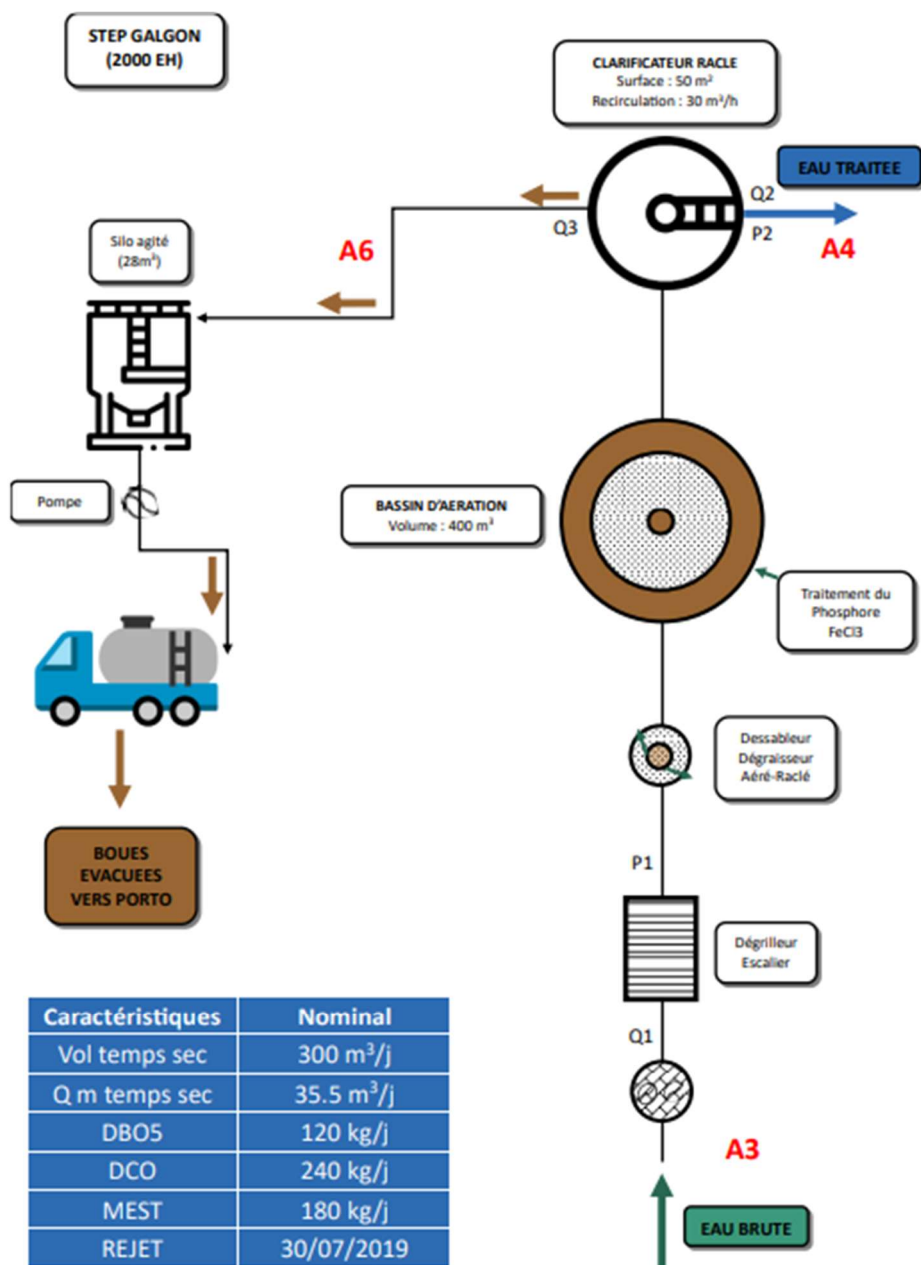
En 2023, **973 abonnés** (contre 938 en 2022) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Galgon, représentant **85 560 m³** (93 495 m³ en 2022) facturés.

- Situation des contrôles branchements au 31/12/2023 :

	2022	2023
Réalisé	5	12
Conforme	5	12
Non conforme	0	0

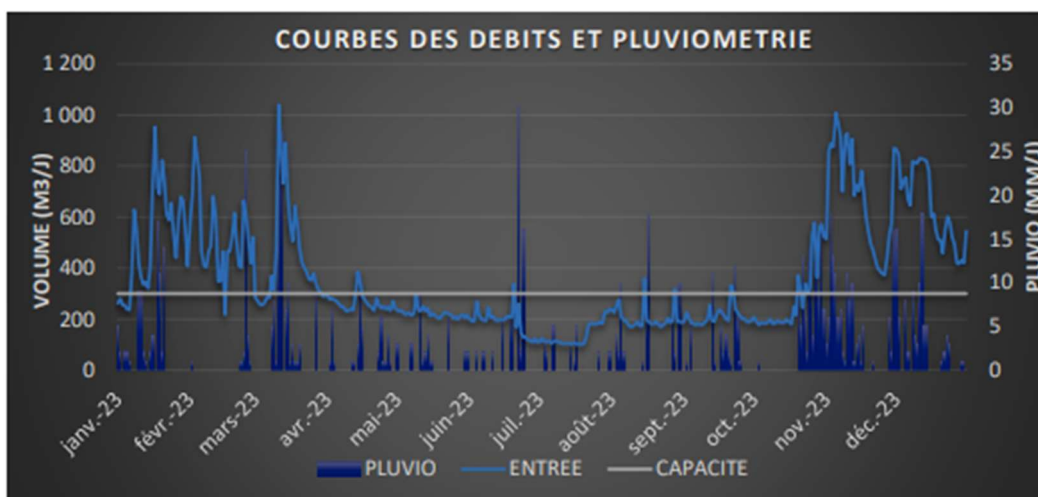
3.4.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE GALGON

La STEP de Galgon a une capacité nominale de 2 000 EH.



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2022	2023	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m³/an)	98 958	131 415	33%
Débit moyen journalier (m³/j)	243	359	48%
Volume by-passé (m³/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m³/j)	190	138	-27%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m³/j)	315	680	116%



Ces valeurs sont données à titre indicative puisque les périodes comparées ne sont exactement les mêmes : les volumes facturés ne sont pas basés sur l'année civile mais selon les périodes de relèves de compteurs.

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NTK	Pt
Entrée Station (kg/j)	93.02	232.31	2.50	103.39	19.43	2.02
Sortie Station	1.11	9.02		2.95	6.48	0.15
Rendement épuratoire	99%	96%		97%	67%	93%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

La station a présenté globalement un bon fonctionnement en 2023 excepté sur le paramètre azote qui dépasse les autorisations de rejet.

➔ LE SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR

Conformément à l'arrêté de cet ouvrage, un suivi de la qualité physico-chimique des eaux de la Saye est réalisé, avec une mesure en aval et en amont du point de rejet.

En 2023, les suivis physico-chimique et biologique du milieu récepteur réalisés ne montrent aucun déclassement de la qualité du cours d'eau dû au rejet de la station.

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2022	2023	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m ³ /an)	1 559	2 691	72.6%
Concentration g/l	14,5	7.80	-46.2%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	22,41	20.29	-9.5%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0%
Taux de conformité	100 %	100 %	0%
Destination des boues	Porto	Porto	-

Le système d'assainissement de GALGON est déclaré CONFORME en collecte mais NON CONFORME en équipement et en performance pour l'année 2023.

La non-conformité est liée au non-respect des prescriptions fixées dans l'arrêté préfectoral concernant les paramètres NTK et ammonium.

Un projet de mise en place d'un bassin tampon et le changement des turbines du bassin d'aération sont à l'étude pour l'année 2024.

3.5 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LUGON ET L'ILE DU CARNAY

Les communes de La Lande de Fronsac, Lugon et l'île du Carnay, Saint Germain la Rivière et Cadillac en Fronsadais sont raccordées sur l'ouvrage de traitement situé sur la commune de Lugon.

3.5.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Il a été lancé en 2022. La campagne de mesures en condition nappe haute a été faite au mois de février et la campagne en condition de nappe basse en septembre 2022.

Des investigations complémentaires ont été menées en 2023 : passages caméra et tests à la fumée.



Ce qu'il faut retenir...

La station de traitement des eaux usées de Lugon est actuellement à environ 70% de sa capacité en charge hydraulique (72%) et organique (66%).

A noter qu'en période de nappe basse, les mesures réalisées permettent d'estimer un taux de charge hydraulique de 45% en temps sec.

A l'horizon 10 ans, en prenant en compte le raccordement de la commune de Tarnès, les estimations montrent que la STEP sera à environ 80% de sa capacité en charge hydraulique et 75% de sa capacité en charge organique.

A noter que les estimations de la charge hydraulique se font sur la base des débits moyens mesurés lors de la campagne de nappe haute. Une réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes permettront donc une diminution plus ou moins importantes du taux de charge hydraulique.

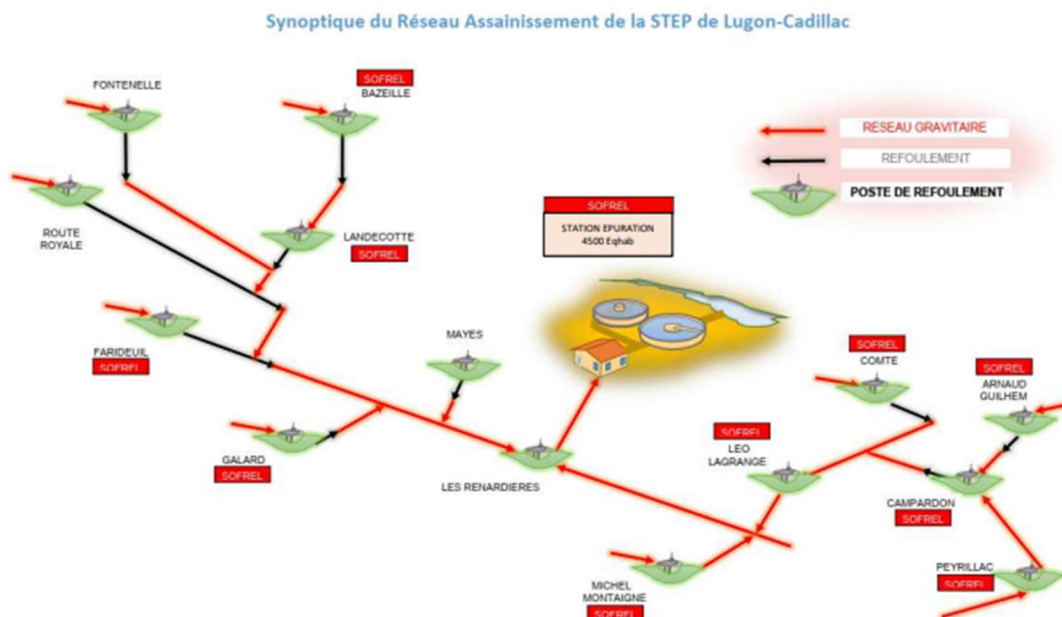
Le diagnostic a également mis en avant des interventions de réhabilitations à programmer (listées dans les tableaux ci-après) (source : rapport de phase 4 du diagnostic de Lugon – SUEZ-AQUALIS – 2023) :

Catégorie	Libellé de l'opération	Localisation	Montant H.T	Priorité
Investigations complémentaires	Campagne de mesures H2S d'une semaine au niveau de l'exutoire pour vérifier le dosage du traitement	PR Vincenot	1 450 €	1
Investigations complémentaires	Localisation, création d'accès et inspections télévisuelles des regards et tronçons du secteur 8	Secteur 8 – amont STEP	5 000 €	1
Travaux sur les postes de refoulement	Reprise de l'étanchéité de la bache de pompage	PR Galard	10 000 €	1
Travaux sur les postes de refoulement	Diminution de la capacité de pompage à 8 - 10 m3/h	PR Maison de retraite	5 000 €	1
Travaux sur les postes de refoulement	Diminution de la capacité de pompage à 11 - 15 m3/h	PR Farideuil	5 000 €	1
Travaux sur les regards	Reprise des 11 regards ayant un note totale de 3 à 6	Voir annexe	16 500 €	1
Travaux sur les regards	Reprise des 13 regards ayant un note totale de 2	Voir annexe	19 500 €	1
Travaux sur les regards	Reprise des 20 regards ayant un note totale de 1	Voir annexe	30 000 €	2
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle de l'infiltration sur la jonction branchement/canalisation et des intrusions de racines	S2_FICHE_1	5 200 €	1
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle des deux infiltrations sur la jonction branchement / canalisation EU	S3_FICHE_2	5 200 €	1
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle du branchement AEP pénétrant dans la canalisation EU	S4_FICHE_3	10 900 €	1

Catégorie	Libellé de l'opération	Localisation	Montant H.T	Priorité
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle de la gaine TPC pénétrant dans la canalisation EU	S6_FICHE_4	10 900 €	1
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle des intrusions de racines	S8_FICHE_5	3 800 €	1
Travaux sur réseau gravitaire	Reprise ponctuelle de la réparation devenue défectueuse (infiltration)	S9_FICHE_6	3 900 €	1
Travaux sur les branchements	Incitation des particuliers pour la mise en conformité des branchements d'après les ITV et les tests à la fumée	Voir Fiche constant Annexe 4	-	1
Extension du réseau d'AC	Raccordement de la commune de Tamès	PR Mayes – Commune de Tamès	-	-
TOTAL			132 350 €	

3.5.2 LE RESEAU DE COLLECTE

Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Lugon est de **37.7 kilomètres** (30.9 km de réseau gravitaire et 6,8 km de réseau de refoulement) et comprend 14 postes de refoulement publics.



Concernant l'entretien des postes de refoulement, deux curages annuels ont été réalisés sur chaque ouvrage. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

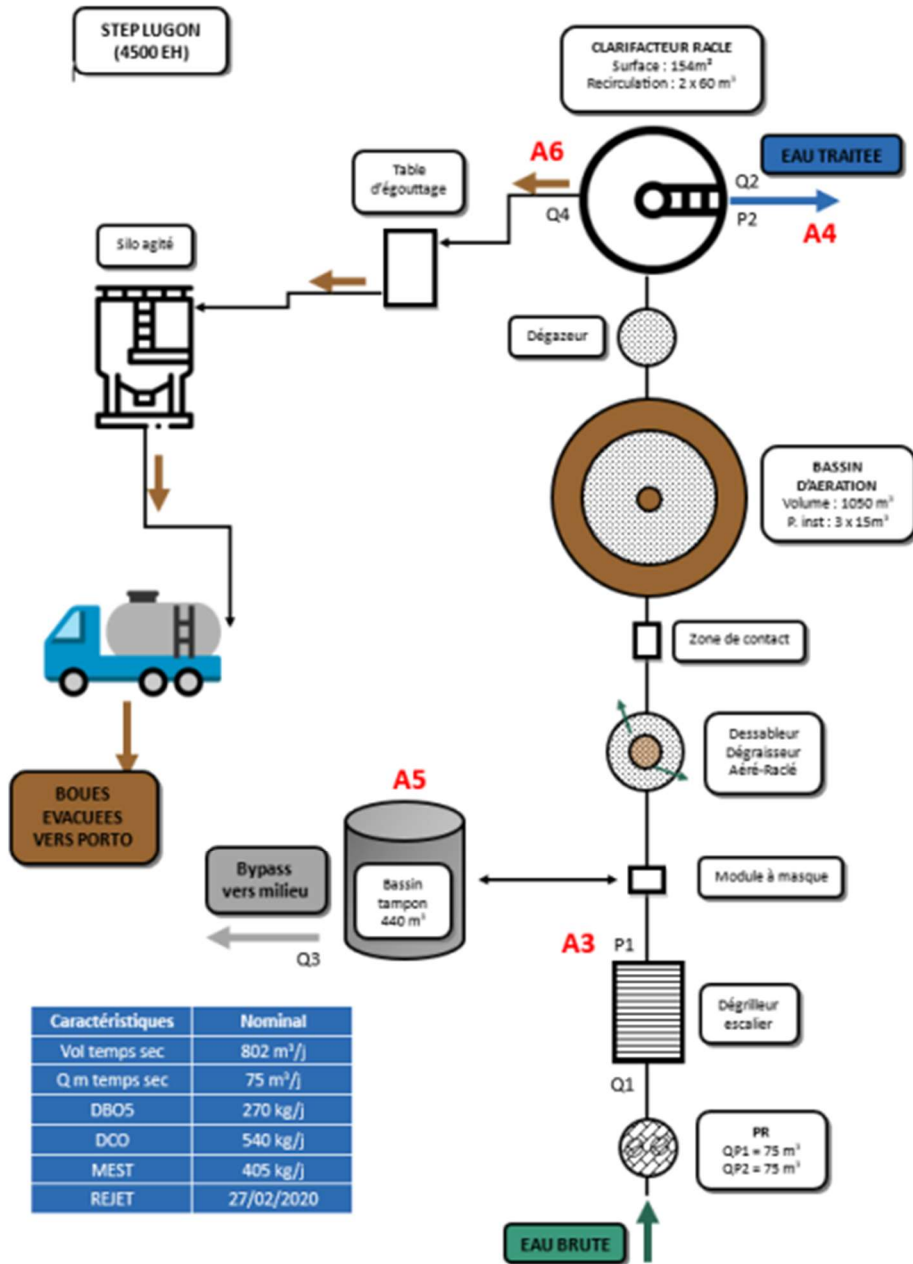
En 2023, **1878 abonnés** (contre 1761 en 2022) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Lugon, représentant **189 083 m³** (171 584 m³ en 2022) facturés.

- Situation des contrôles branchements au 31/12/2023 :

	2022	2023
Réalisé	29	14
Conforme	24	10
Non conforme	5	4

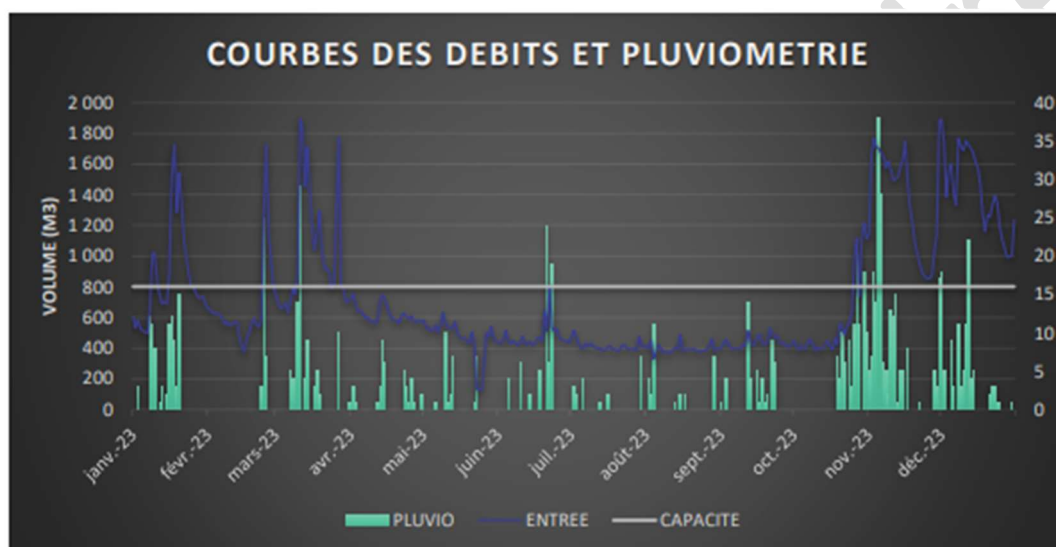
3.5.3 LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La STEP a une capacité nominale de 4500 EH et un débit nominal de 802 m³/j.



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2022	2023	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	202 061	301 465	49.20%
Débit moyen journalier (m ³ /j)	489	728	48.88
Volume by-passé (m ³ /an)	434	3	-99.31%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m ³ /j)	382	414	8.38%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m ³ /j)	725	1 366	88.41%



Le graphique ci-avant témoigne de la sensibilité de ce système d'assainissement aux eaux claires parasites. La réalisation des travaux de réhabilitation doit améliorer la situation.

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NTK	Pt
Entrée Station	139	387	2.78	193	42	4
Sortie Station	1.15	13.67		3.11	3.23	0.50
Rendement épuratoire	99%	96%		98%	92%	88%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2022	2023	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m ³ /an)	4 066	8 189	101.4%
Concentration g/l	12,1	9.20	-24%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	46,72	74.54	59.5 %
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0%
Taux de conformité	100 %	100 %	0%
Destination des boues	Porto	Porto	-

Le système d'assainissement de LUGON est déclaré CONFORME en collecte, équipement et en performance pour l'année 2023.

3.6 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PERISSAC

3.6.1 LE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT



Ce qu'il faut retenir...

La STEP de Périssac apparaît d'ores et déjà en surcharge hydraulique et organique.

Le diagnostic de la STEP, réalisé lors de la Phase 1, indique un taux de charge hydraulique en période de pointe pouvant dépasser 200%. Ces pics de débit ont principalement lieu lors d'épisode pluvieux intenses.

A l'horizon 10 ans, les estimations montrent que la STEP sera à environ 150% de sa capacité en charge hydraulique et 130% de sa capacité en charge organique.

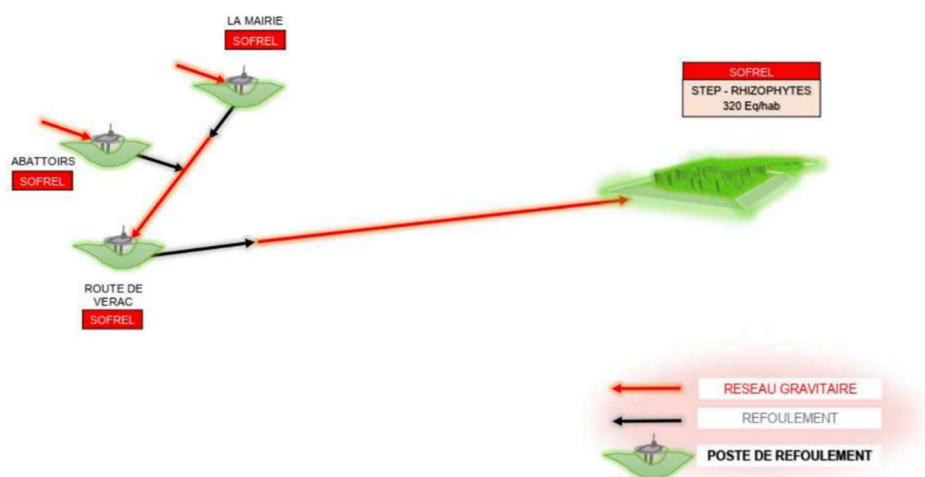
Les travaux préconisés sur la station d'épuration sont présentés dans le paragraphe « 4.5 Travaux sur la station d'épuration ».

Le programme des travaux à réaliser sur le système de Périssac en conclusion du diagnostic est le suivant (source : rapport de phase 4 du diagnostic de Périssac – SUEZ-AQUALIS – 2023) :

Catégorie	Libellé de l'opération	Localisation	Montant H.T	Priorité
Investigations complémentaires	Inspections nocturnes régulières afin de surveiller le vieillissement des canalisations : Une nocturne tous les 3 ans sur 10 ans	Système	4 000 €	1-2
Investigations complémentaires	Inspections en temps de pluie régulières pour la recherche des intrusions d'eaux de pluie : Une nocturne tous les 3 ans sur 10 ans	Système	3 000 €	1-2
Travaux sur les postes de refoulement	Reprise du génie civil du muret de soutien	PR Route de Vérac	5 000 €	1
Travaux sur les postes de refoulement	Reprise de l'étanchéité de la bache de pompage	PR Les Abattoirs	10 000 €	1
Travaux sur les regards	Reprise de l'étanchéité du regard de visite en amont directe de la STEP	Regard R70	2 000 €	1
Travaux sur les branchements	Incitation pour la mise en conformité des installations du domaine public et privé (gouttières)	Voir fiches en annexe	-	-
Travaux sur les branchements	Incitation pour la mise en conformité des branchements présentant des défauts d'étanchéité	Voir compte rendu SOGEDO	-	-
Travaux sur la STEP	Etudes amont pour la réhabilitation de la STEP : Maitrise d'œuvre, études topographiques, études géotechniques...	STEP	25 000 €	1
Travaux sur la STEP	Réhabilitation et augmentation de la capacité de traitement : Capacité nominale de 300 EH organique	STEP	325 000 €	1
		TOTAL	374 000 €	-

Tous les travaux (hors STEP) ont été engagés en 2023. L'étude de l'extension de la STEP est au programme d'investissement 2024.

3.6.2 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Périssac est de **4.7 kilomètres** (3,7 km de réseau gravitaire et 1 km de refoulement) et comprend 3 postes de refoulement publics.

Concernant l'entretien des postes de refoulement, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

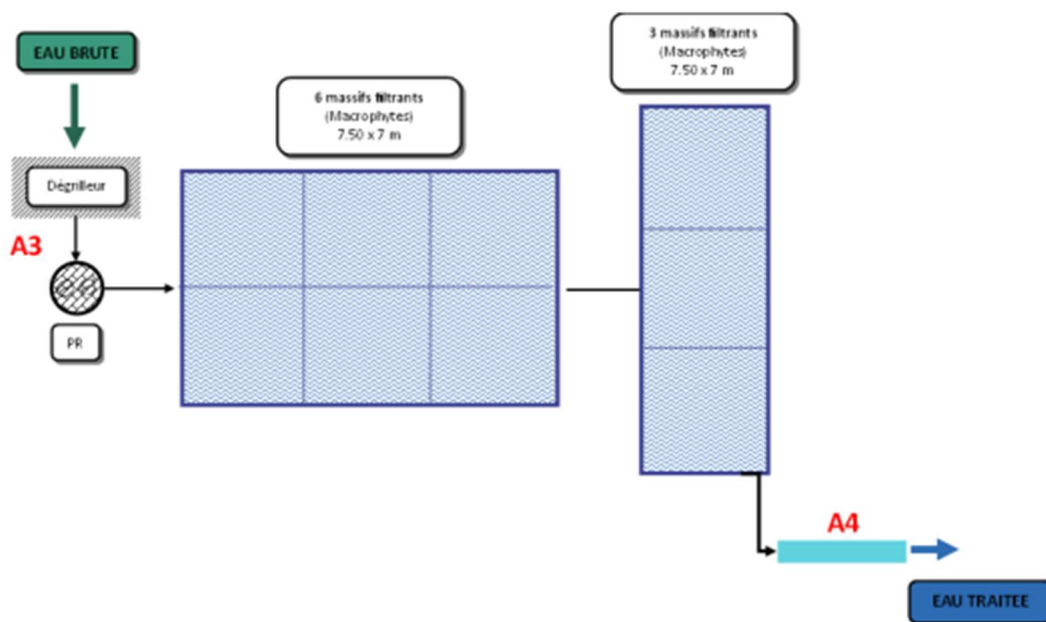
En 2022, **187 abonnés** (contre 183 en 2021) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Périssac, représentant **18 395 m³** (17 033 m³ en 2021) facturés.

- Situation des contrôles branchements au 31/12/2022 :

	2022	2023
Réalisé	2	3
Conforme	2	2
Non conforme	0	1

3.6.3 STATION D'EPURATION DE PERISSAC

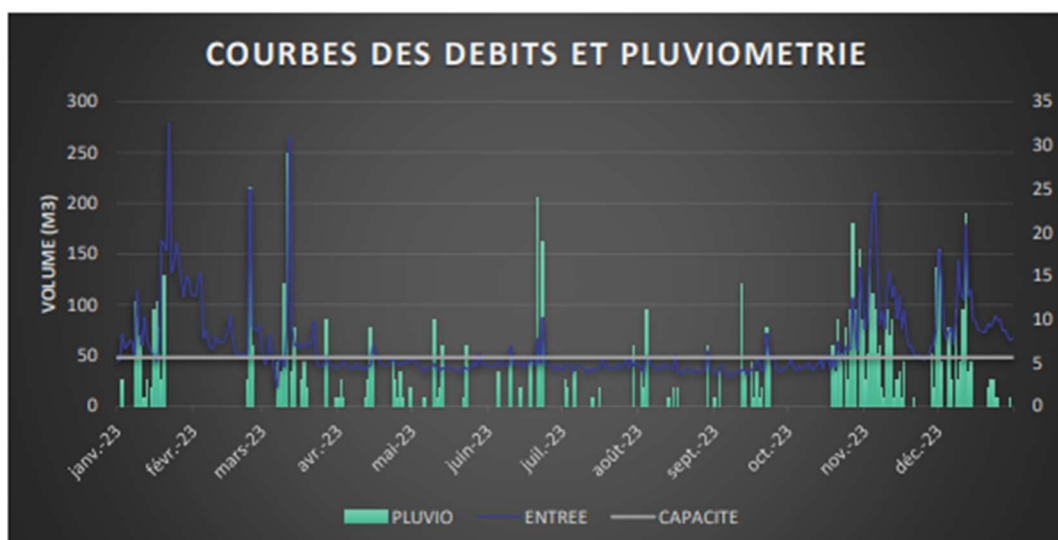
La STEP de Périssac a une capacité nominale de 320 EH et un débit nominal de 48 m³/j.



❖ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2022	2023	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	27 643	21 418	-22.5%
Débit moyen journalier (m ³ /j)	76	59	-22.4%
Volume by-passé (m ³ /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m ³ /j)	49	38	-22.4%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m ³ /j)	111	89	-19.8%

* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.



Le graphique ci-contre démontre une sensibilité aux eaux claires parasites, amenant à une surcharge hydraulique.

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NTK	Pt
Entrée Station (kg/j)	8.00	21.90	2.74	14.00	3.60	0.20
Sortie Station (mg/l)	0.10	2.88		0.33	1.40	0.25
Rendement épuratoire	99 %	87 %		98 %	61 %	- 25%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➔ LE SUIVI DU MILIEU RECEPTEUR

Conformément à l'arrêté de cet ouvrage, un suivi de la qualité physico-chimique des eaux de la Saye est réalisé, avec une mesure en aval et en amont du point de rejet, concomitant au bilan d'autosurveillance de la station d'épuration.

En 2023, le suivi du milieu récepteur physico-chimique réalisé ne montrent aucun déclassement de la qualité du cours d'eau dû au rejet de la station.

➔ FILIERE BOUES

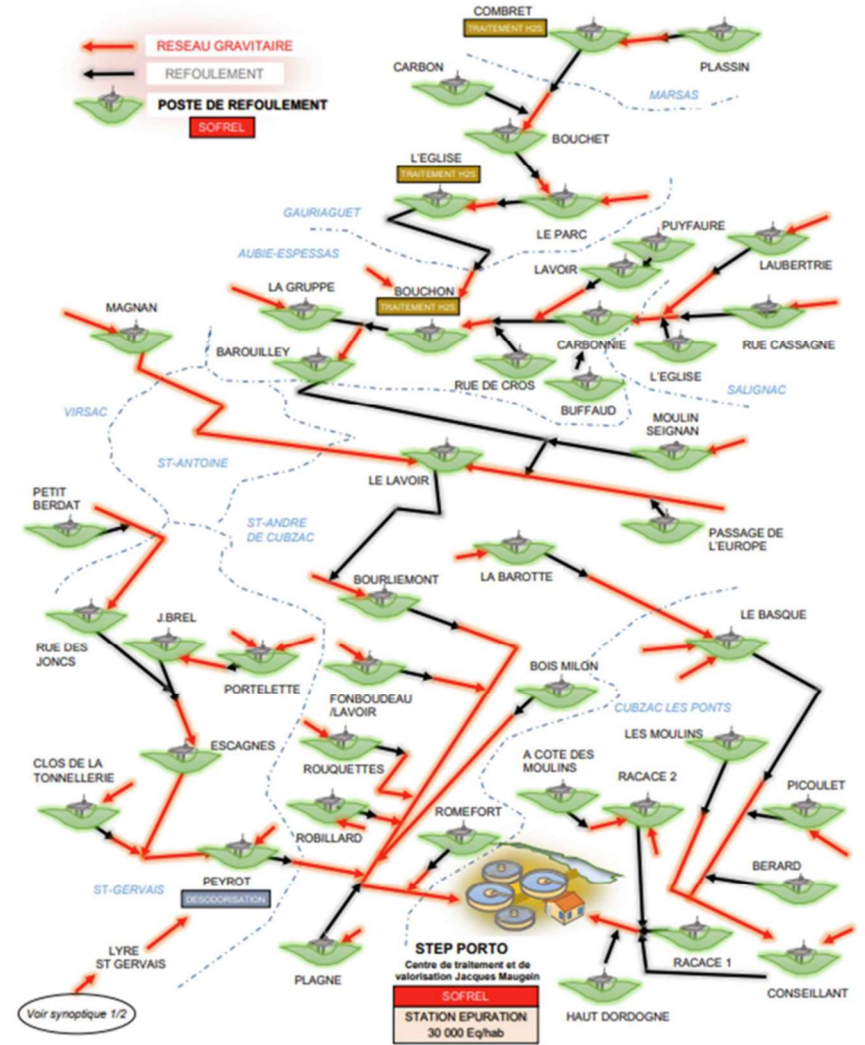
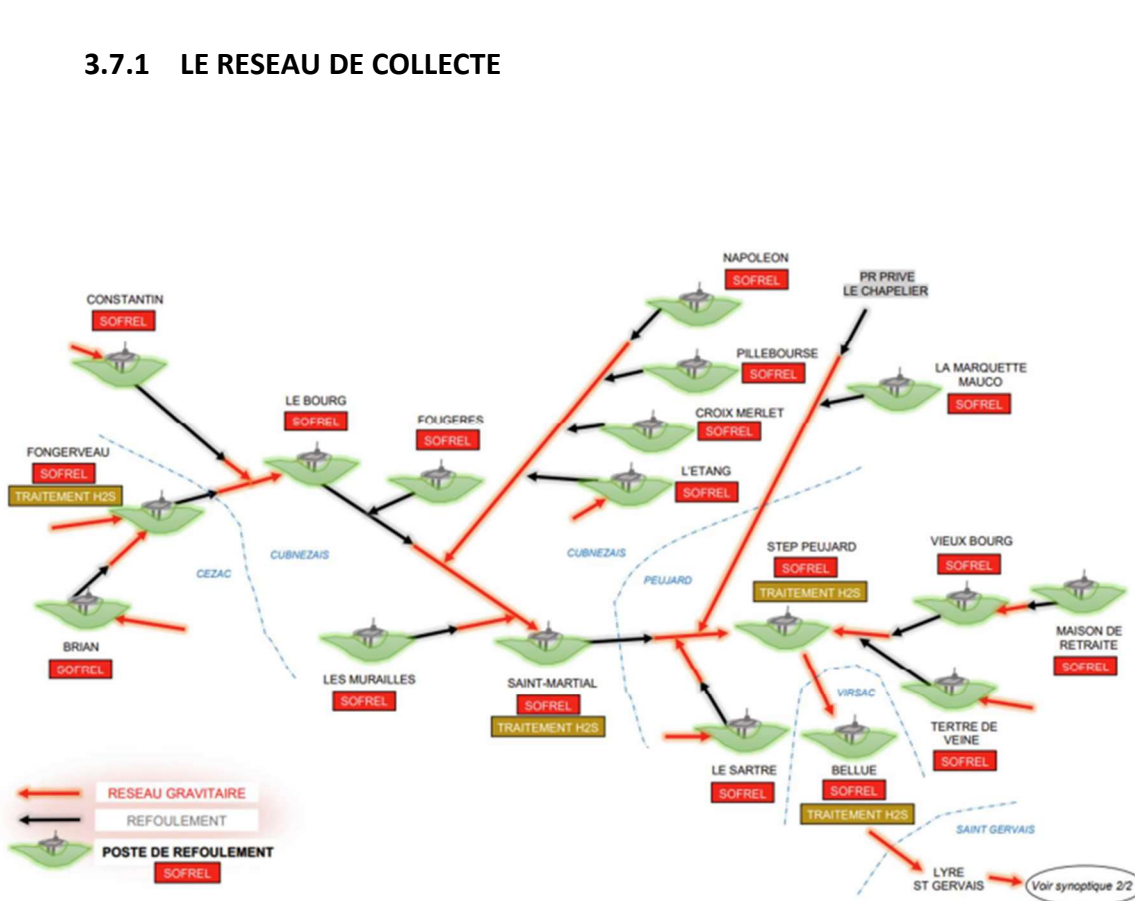
Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

Le système d'assainissement de PERISSAC est déclaré CONFORME en collecte, équipement et en performance pour l'année 2023.

3.7 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE LA STATION D'EPURATION DE PORTO

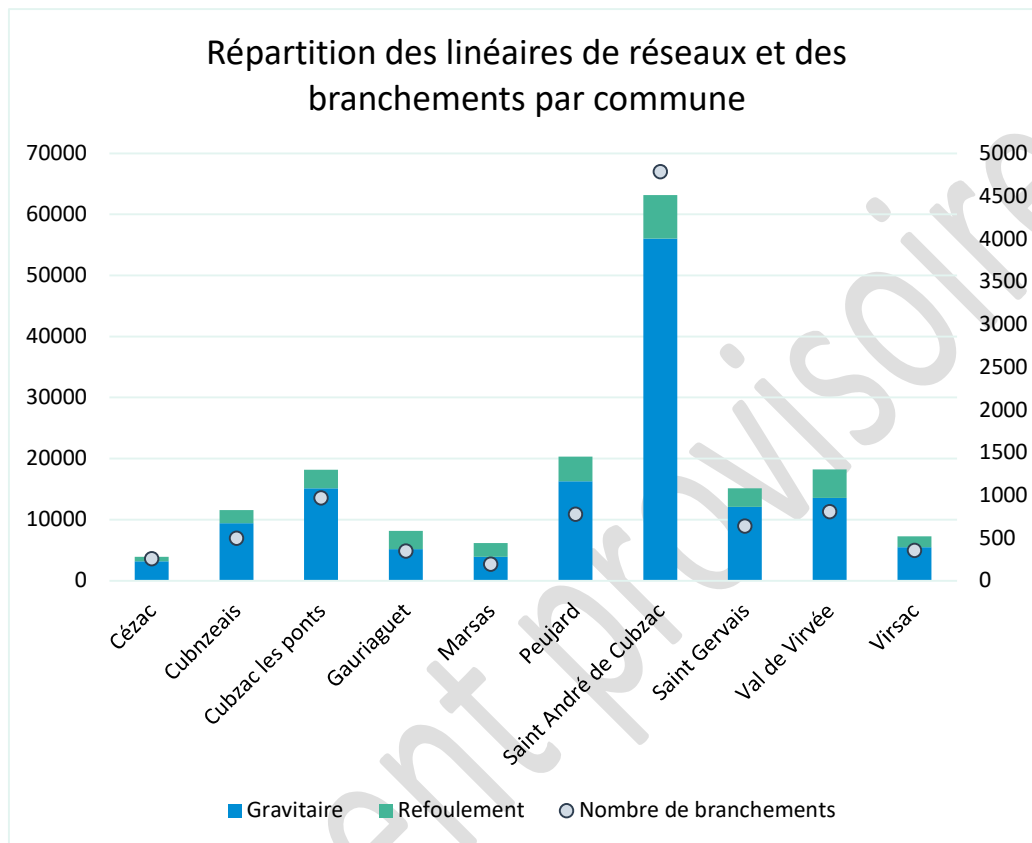
Jusqu'au 08 Juillet 2022, la station de traitement des eaux usées de Porto reçoit les effluents des communes de Marsas, Gauriaguet, Val de Virvée, Virsac, Saint André-de-Cubzac, Cubzac les Ponts et Saint Gervais. A compter du 08 Juillet 2022, les effluents des communes de Peujard, Cubnezais, Cézac et quelques habitations de Marsas sont aussi dirigés vers la station d'épuration de Porto, via le poste de refoulement de Peujard (site de l'ancienne station d'épuration de Peujard).

3.7.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé à ce système de traitement (en incluant le bassin de collecte de Peujard) est de **140 kilomètres** de réseau gravitaire et **32 kilomètres** de réseau de refoulement. Le système dispose de **65 postes de refoulement publics**.

En 2023, **10 102 abonnés** étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Porto.



860 mètres de désobstruction de réseaux ont été effectuées en 2023 et 17 261 mètres de curage.

- Situation des contrôles branchements au 31/12/2023 :

	2022	2023
Réalisé	202	182
Conforme	184	147
Non conforme	18	35

La totalité de ces communes représente **1 148 806 m³**.

- **Diagnostic permanent**

Le système de collecte de Porto dispose de cet outil.

L'analyse des données recueillies en 2023 montre que le BV11, situé en amont du PR Conseillant (Commune de CUBZAC LES PONTS°) est le plus concerné par la problématique des eaux claires parasites. Des investigations ont été programmées sur ce bassin.

Les BV13 (GAURIAGUET) et BV4 (ST ANDRE Ouest) arrivent en 2^{ème} et 3^{ème} position.

Les équipes de SOGEDO travaillent activement à la recherche de ces eaux claires parasites sur ces secteurs et ont programmé des investigations (ITV, contrôles branchements et tests à la fumée) dès la fin de l'année 2022.

- Etudes et diagnostics

➡ Le diagnostic du bassin de collecte de Peujard est en cours et sera finalisé en 2024

➡ Une étude hydraulique sur le bassin versant de Labry :

La station d'épuration de PORTO a récemment fait l'objet d'une extension à 30 000 Equivalents Habitants (EH) pour être en phase avec l'augmentation du nombre d'abonnés raccordés à l'assainissement collectif sur les communes rattachées à cette station. Elle est alimentée par les 3 grandes zones suivantes

(source: rapport de phase 1 de l'étude hydraulique du bassin versant de Labry – Cabinet d'Etudes Merlin - 2022) :

Zone 1 : Arrivée depuis le chemin de Terrefort

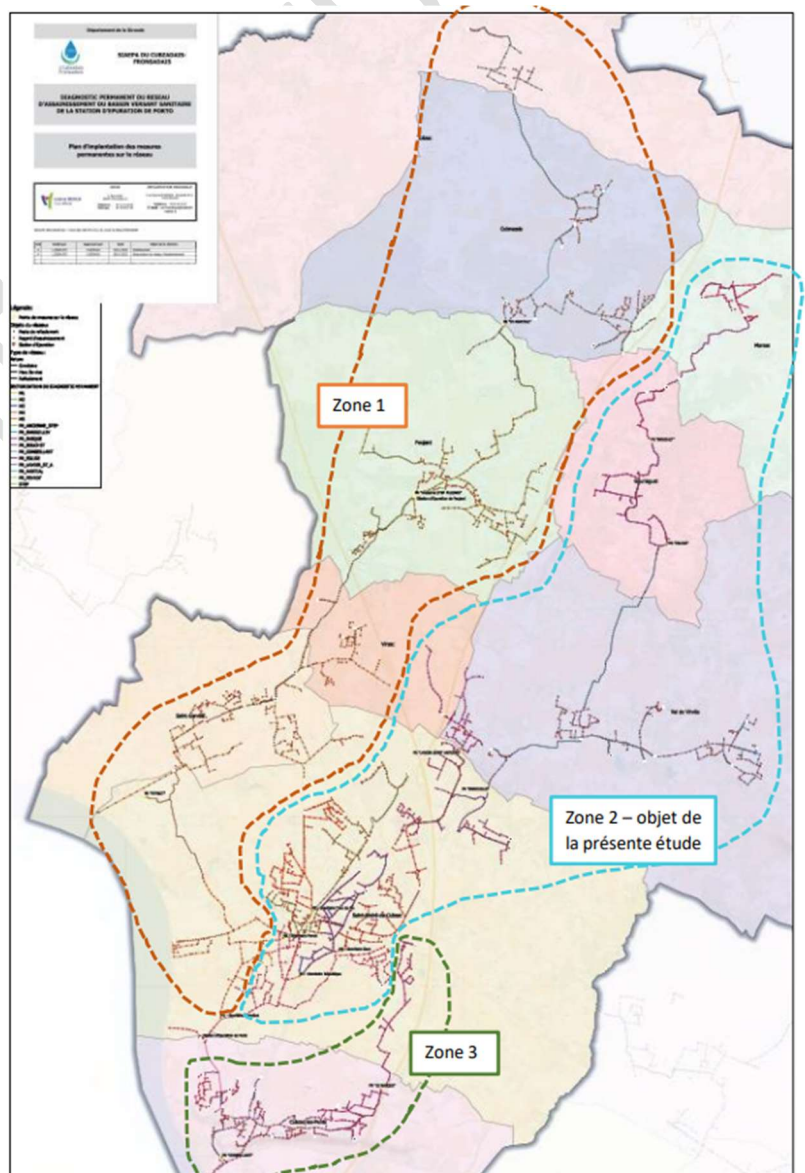
Zone 2 : Arrivée depuis le chemin de Labry

Zone 3 : Arrivée depuis Cubzac Les Ponts

Sur la zone n°2, SOGEDO constate des surcharges hydrauliques sur le réseau principal, notamment entre les secteurs de la Gare et le secteur de Bourliémont sur Saint-André de Cubzac.

Compte tenu de la situation actuelle et des perspectives d'urbanisation des communes raccordées sur cette zone, les problèmes hydrauliques actuellement constatés vont être amplifiés.

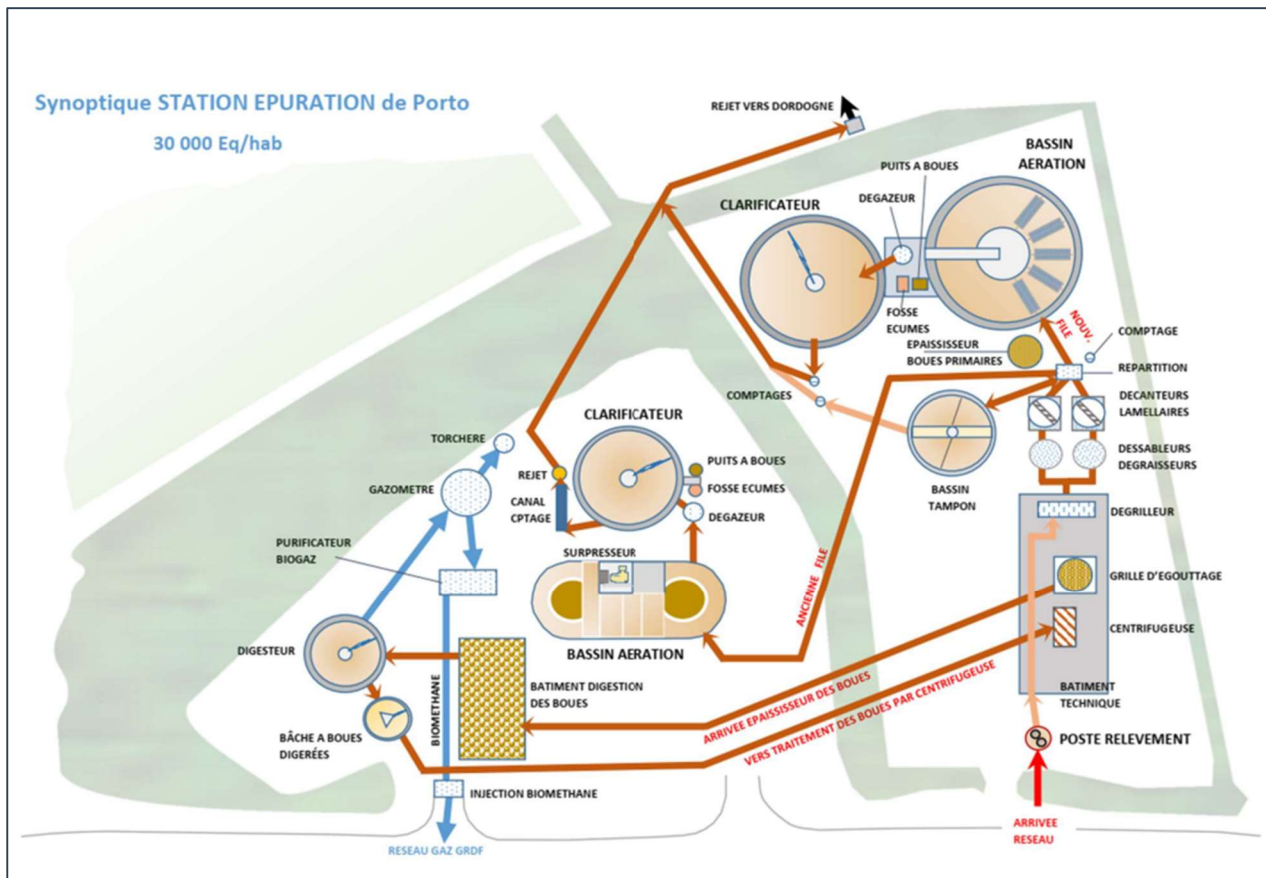
C'est la raison pour laquelle une étude hydraulique sur l'ensemble du bassin versant sanitaire situé en amont du chemin de Labry a été réalisée en 2023. Elle confirme la nécessité de redimensionner le réseau d'assainissement existant de l'Avenue de la Gare, jusqu'à la Rue Jules Ferry.



3.7.2 LA STATION DE TRAITEMENT

Cette station d'épuration a une capacité de 30 000 EH et afin de valoriser les boues, un méthaniseur a été conçu.

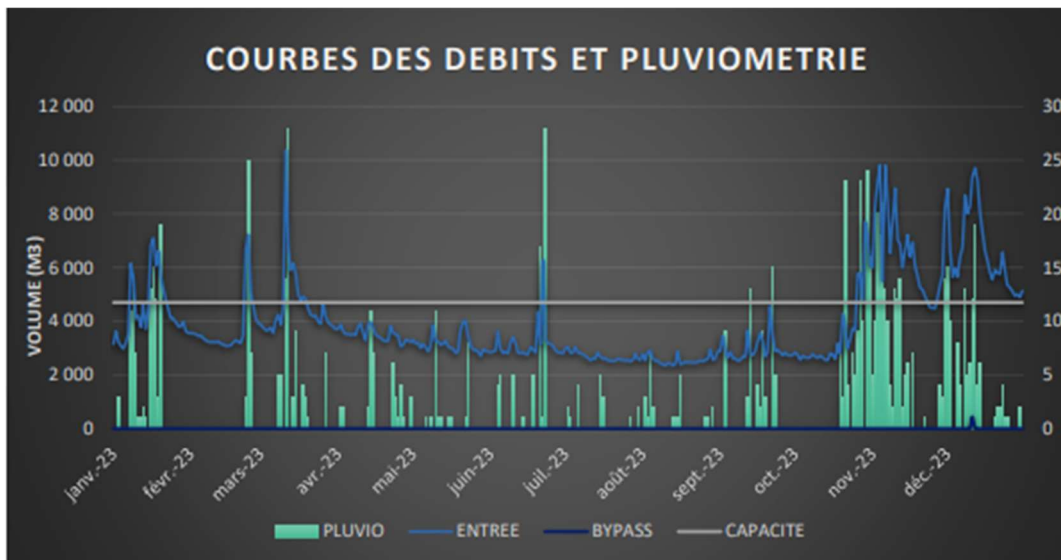
Le synoptique de cet ouvrage est présenté ci-après :



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Le débit de référence est 4 700 m³/j.

Charge hydraulique	2022	2023	Evolution
Volume d'eaux usées brutes (m ³ /an)	1 156 074	1 625 784	40.63%
Débit moyen journalier (m ³ /j)	5 405	4 454	25.00%
Volume by-passé (m ³ /an)	125	444	255.20%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m ³ /j)	2 250	2563	13.91%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m ³ /j)	4 041	6355	57.26%



➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MES	NTK	Pt
Entrée Station (kg/j)	847	2266	2.68	1110	262	28
Sortie Station	15	126.17		31.74	119.33	10.86
Rendement épuratoire	99%	94%		97%	54%	61%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2022	2023	Evolution
Volume extrait de boues liquides (m ³ /an)	55 429	57 080	2.98%
Concentration g/l	6.50	5.95	-8.54%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	363	405	11.66%
Nombre d'analyses effectuées	7	6	-14.29%
Taux de conformité	100 %	100%	0%
Destination des boues	PAPREC	PAPREC	-
Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (T de MS)	476	405	-14.90

Produits externes	2022	2023	Evolution
Boues des autres stations d'épuration en M ³	3 906	4 170	6.76%
Matières de vidanges en M ³	5 405	6 756	25%
Refus de dégrillage (tonnes/an)	92,5	40	-56.76%
Sable en (m ³ /an)	66	44	-33.33%
Graisses en (m ³ /an)	72	57	-20.83%

➔ PRODUCTION ENERGETIQUE

La station d'épuration de Porto dispose d'un méthaniseur qui reçoit les boues de toutes les stations du territoire ainsi que des graisses.

Grace à cette production de méthane, qui est ensuite injecté dans le réseau de distribution, la STEP de Porto est une **station à énergie positive** : elle produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

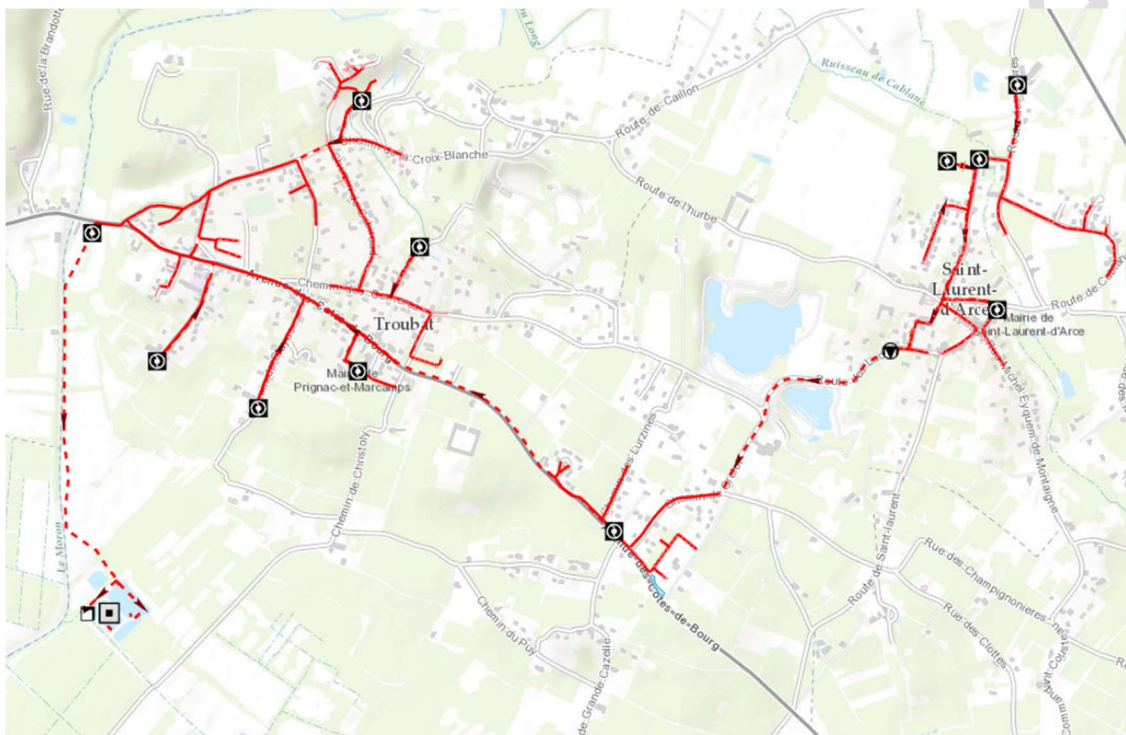
ANNEE 2023	Production	Consommation	Energie produite - Energie consommée
Unités	kWh	kWh	kWh
Janvier	131865	140 838,50	- 8 973,50
Février	129325	165 069,00	- 35 744,00
Mars	178173	176 823,00	1 350,00
Avril	150779	128 777,00	22 002,00
Mai	169346	128 262,00	41 084,00
Juin	162229	130 827,00	31 402,00
Juillet	127493	125 459,00	2 034,00
Août	120618	119 658,00	960,00
Septembre	122222	118 060,00	4 162,00
Octobre	133756	128 326,00	5 430,00
Novembre	147106	140 434,00	6 672,00
Décembre	152907	146 711,00	6 196,00
TOTAL 2023	1725819	1 649 244,50	76 574,50

Le système d'assainissement de PORTO est déclaré CONFORME en collecte, en équipement et en performance pour l'année 2023.

3.8 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE PRIGNAC ET MARCAMPES

Les communes de Saint Laurent d'Arce et Prignac et Marcamps sont raccordées sur la STEP située à Prignac et Marcamps.

3.8.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Prignac est de **16,8 kilomètres** (10,3 kms de réseau gravitaire et 6,5 km de réseau de refoulement) et comprend 11 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

10 mètres ont fait l'objet d'opérations de désobstruction de réseaux et 55 mètres ont été curés en 2023.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2023, **650 abonnés** (contre 642 en 2022) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Prignac avec 464 (459 en 2022) branchements sur la commune de Prignac et 186 (183 en 2022) sur Saint Laurent.

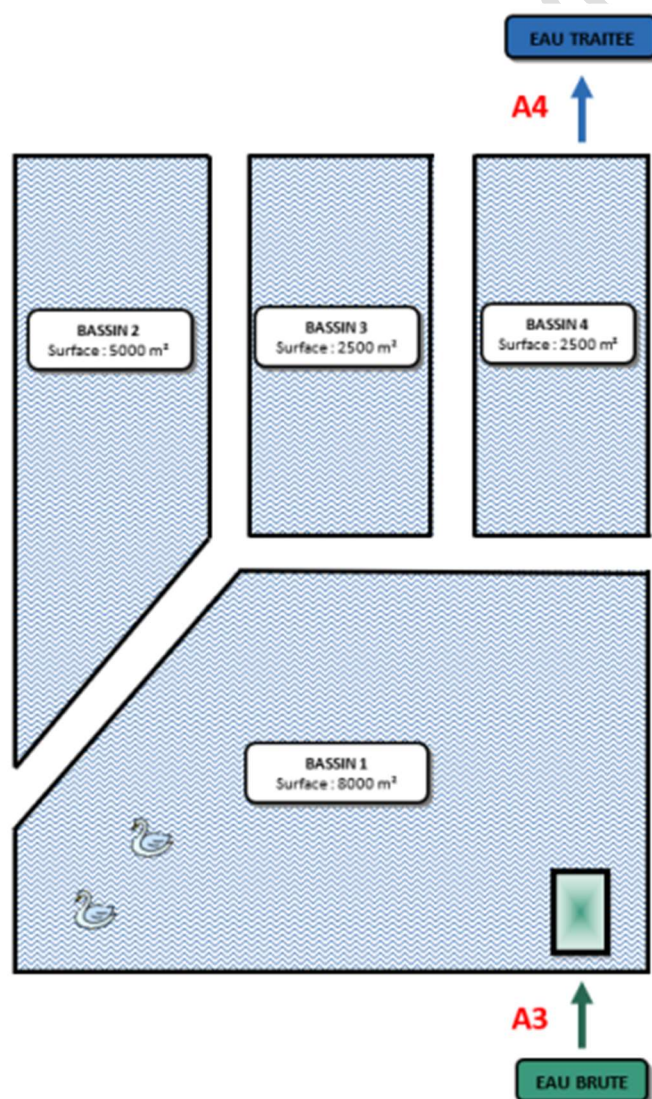
72 258 m³ (59 414 m³ en 2022) ont été facturés sur ces deux communes.

❖ Contrôles de branchement

	2022	2023
Réalisé	80	15
Conforme	70	12
Non conforme	10	3

3.8.2 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE PRIGNAC ET MARCAMP

La STEP de Prignac et Marcamps a une capacité nominale de 1560 EH.



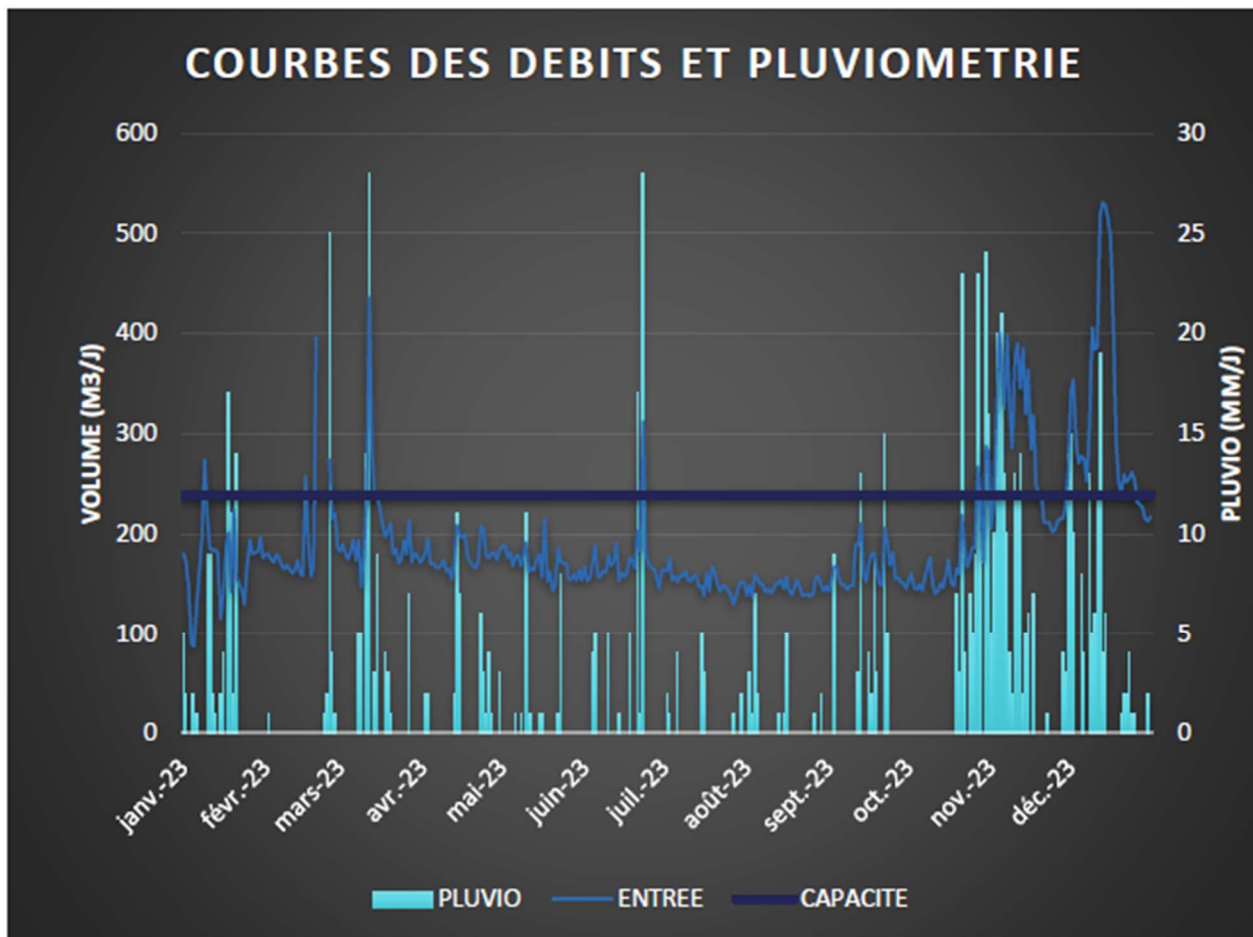
Le suivi de la qualité des eaux de la nappe superficielle est réalisé via un piézomètre situé en aval de la station d'épuration. Les résultats d'analyse du piézomètre semblent indiquer que les installations de traitement ont un impact sur la nappe et que les lagunes présenteraient un défaut d'étanchéité.

Il est constaté une forte érosion de l'ensemble des berges des 4 lagunes reliées par des conduites PVC. Ces dégradations ont essentiellement pour origine l'activité animale représentée en premier lieu par les ragondins, suivis par les taupes, les vers de terre et les rongeurs. Des effondrements en tête de digue sont déjà visibles (mini-fontis) et sont la conséquence directe du creusement des galeries de ragondins à partir des berges dans un état général de dégradation visiblement avancé.

Le syndicat a fait réaliser une étude de reprise des talus et de mise en œuvre d'une géomembrane étanche mais les travaux n'ont pas été engagés en raison de leur coût excessif. Une solution alternative est en cours d'étude.

➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2022	2023	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	57 241	70 055	22.4%
Débit moyen journalier (m ³ /j)	157	194	23.6%
Volume by-passé (m ³ /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m ³ /j)	138	152	10.1%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m ³ /j)	184	284	54.3%



➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station (kg/j)	93.50	222.80	2.38	68.20	30.70	2.50
Sortie Station (mg/l)	3.26	19.44		9.53	13.48	1.70
Rendement épuratoire	97%	91%		86%	56%	32%
Rendement minimum exigé	-	60%		50%	-	-

Les capacités épuratoires de la station permettent de respecter les rendements exigés.

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

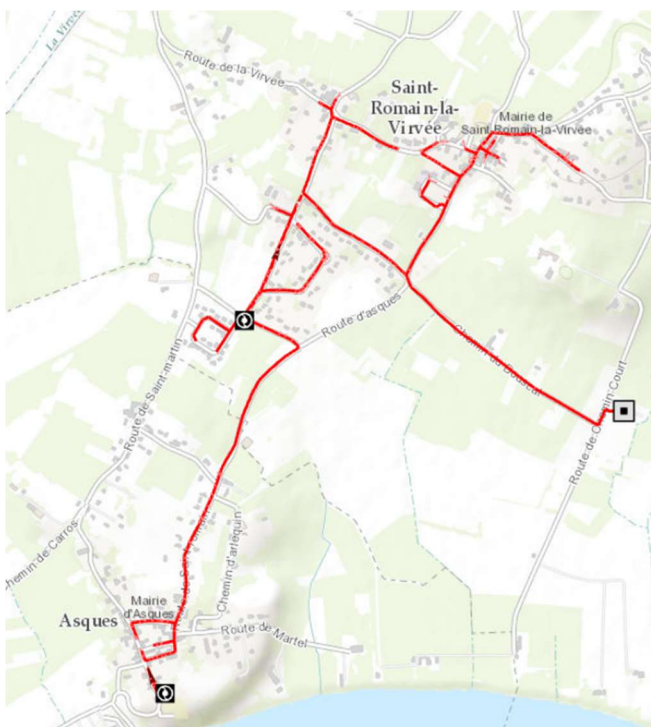
Une bathymétrie a été réalisée en 2017 indiquant une charge de boues de 18% dans le premier bassin, 17% dans le deuxième, 21% dans le troisième et 20% dans le quatrième. Dans le cadre des travaux de reprise des berges, une nouvelle bathymétrie sera effectuée.

Le système d'assainissement de PRIGNAC ET MARCAMPS est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2023.

3.9 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

Les communes d'Asques et de Saint Romain la Virvée sont raccordées sur le système de traitement situé sur la commune de Saint Romain la Virvée.

3.9.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Saint Romain la Virvée est de **7,6 kilomètres** (7 km de réseau gravitaire et 0,6 km de réseau de refoulement) et comprend 2 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2023, **282 abonnés** (contre 282 en 2022) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Saint Romain la Virvée avec 212 branchements sur la commune de Saint Romain et 70 sur Asques.

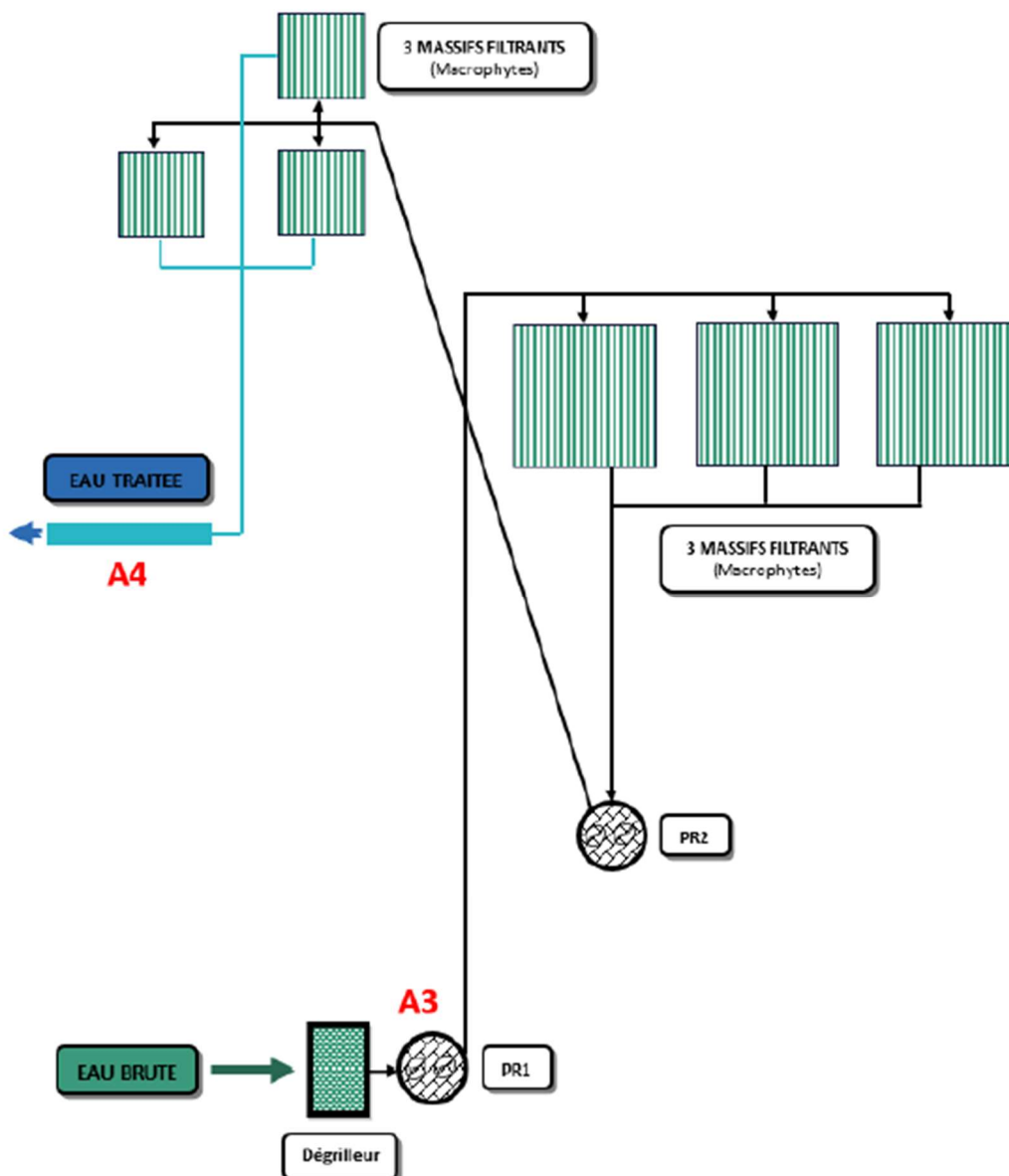
26 303 m³ (36 847 m³ en 2022) ont été facturés sur ces deux communes.

❖ Contrôles de branchements

	2022	2023
Réalisé	1	4
Conforme	1	3
Non conforme	0	1

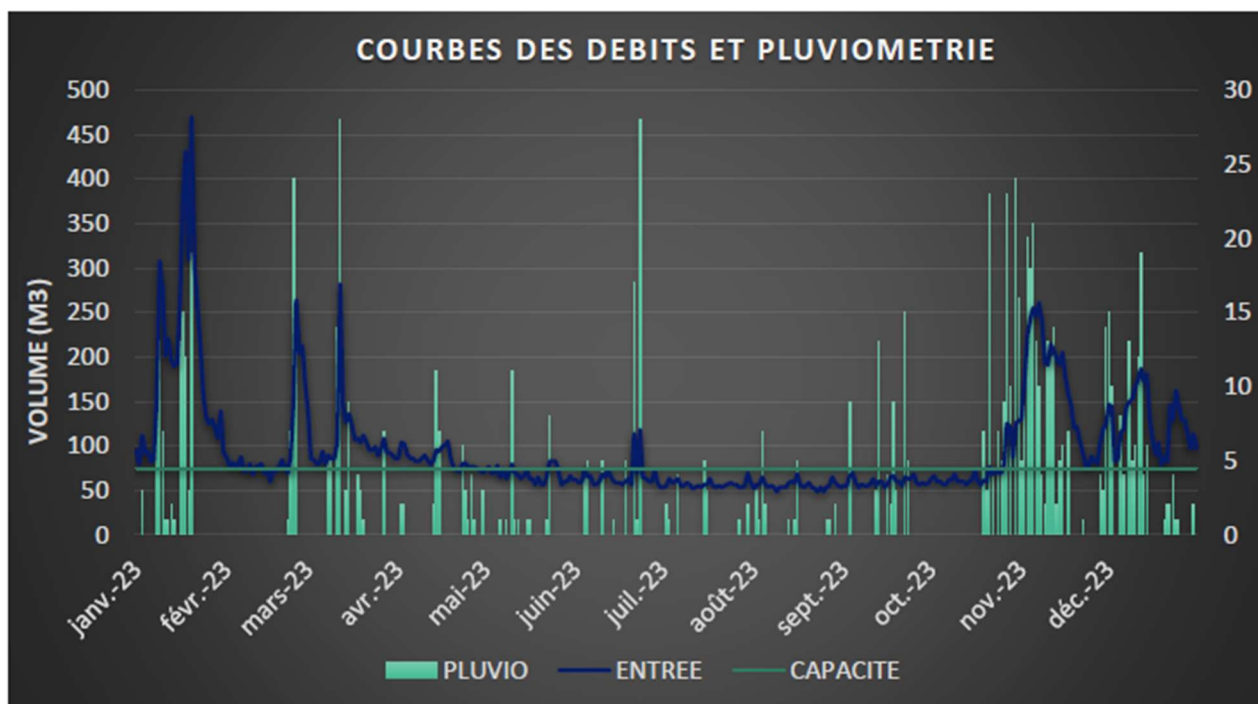
3.9.2 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DU BASSIN DE COLLECTE DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

La STEP a une capacité nominale de 500 EH



➔ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2022	2023	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	32 986	48 522	47.1%
Débit moyen journalier (m ³ /j)	84	96	14.3%
Volume by-passé (m ³ /an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m ³ /j)	59	57	-3.4%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m ³ /j)	189	162	-14.3%



Le volume entrant à la station reste supérieur au volume de référence, cela représente 181 jours sur l'année 2023.

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station (kg/j)	22.10	41.60	1.88	9.60	5.10	0.50
Sortie Station (mg/l)	1.73	17.49		2.30	22.64	2.75
Rendement épuratoire	92%	58%		76%	-344%	-450%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

Le système d'assainissement de SAINT ROMAIN LA VIRVEE est déclaré CONFORME en collecte, équipement et performance pour l'année 2023.

3.10 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VERAC

3.10.1 LE RESEAU DE COLLECTE

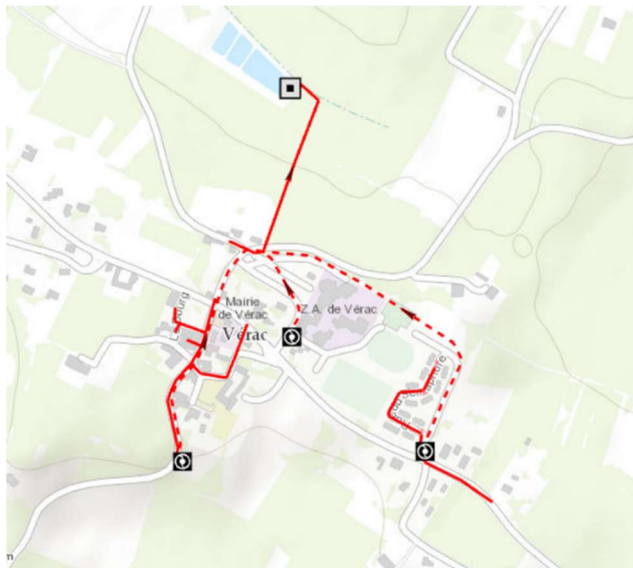
Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Vérac est de **2,3 kilomètres** (1,26 km de réseau gravitaire et 1,07 km de réseau de refoulement) et comprend 3 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

Aucun curage n'a été réalisé en 2023.

Aucun débordement chez les usagers n'a été déclaré.

En 2023, **61 abonnés** (contre 61 en 2022) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Vérac.

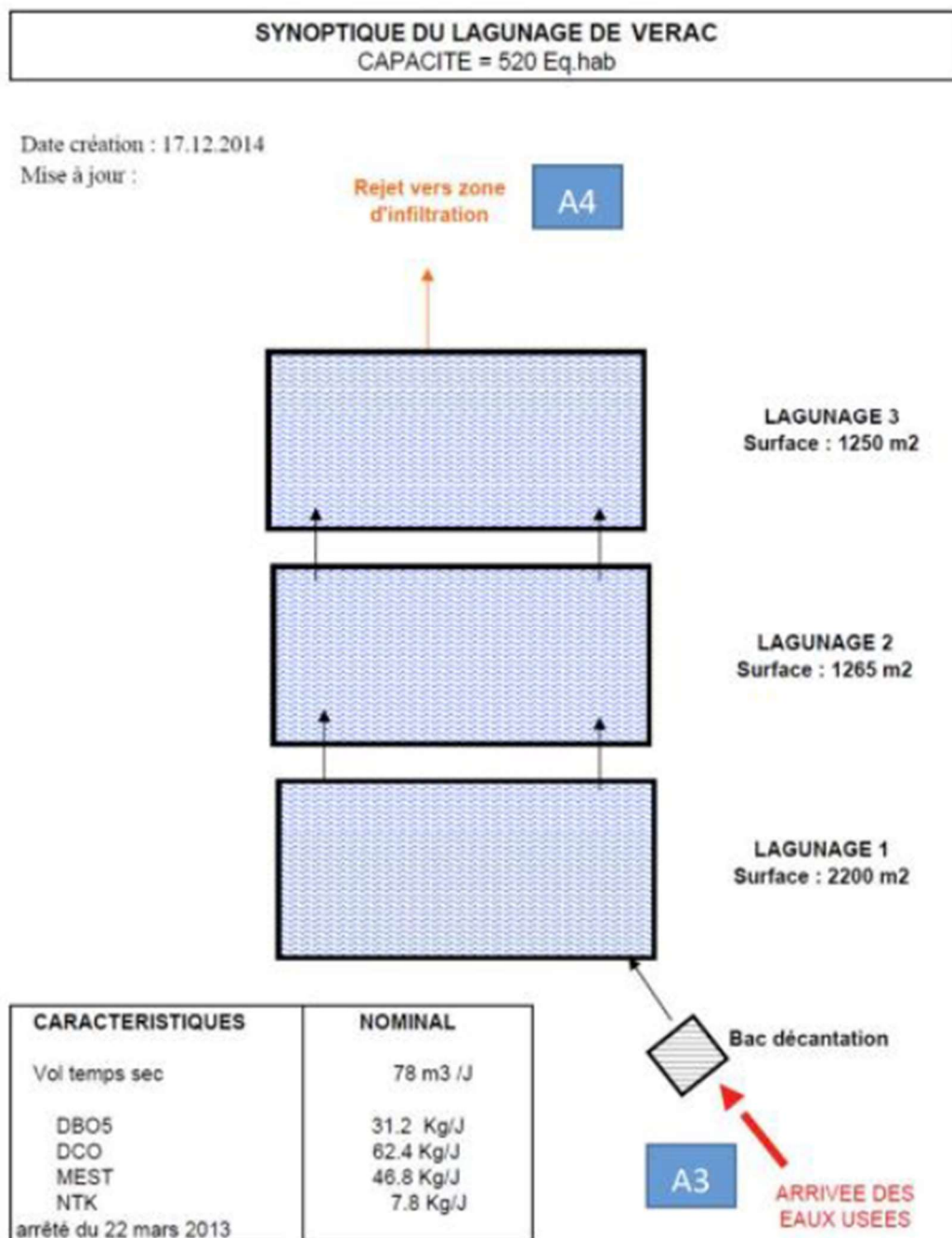
15 238 m³ (8 093m³ en 2021) ont été facturés sur cette commune.



❖ Contrôles de branchements

	2022	2023
Réalisé	0	0
Conforme	0	0
Non conforme	0	0

3.10.2 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE VERAC



La STEP de Véric a une capacité nominale de 520 EH.

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

➔ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station (kg/j)	3.80	8.50	2.58	3.40	1.20	0.30
Sortie Station (mg/l)	0.02	0.20		0.07	0.02	0.01
Rendement épuratoire	99 %	98%		98%	98%	97%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

La concentration en DCO en sortie n'est pas dans la norme (inférieure à la concentration maximale). Il est à noter que le rendement du lagunage sur le paramètre DCO est toutefois au-dessus de la limite réglementaire. Sur tous les autres paramètres (DBO, MES, Pt et NTK), les rendements sont supérieurs à 90%.

➔ SUIVI DES PIEZOMETRES

Une analyse annuelle est réalisée au niveau du piézomètre amont et du piézomètre aval. En 2023, les résultats analytiques ne montrent aucun impact du rejet de la station sur la nappe.

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

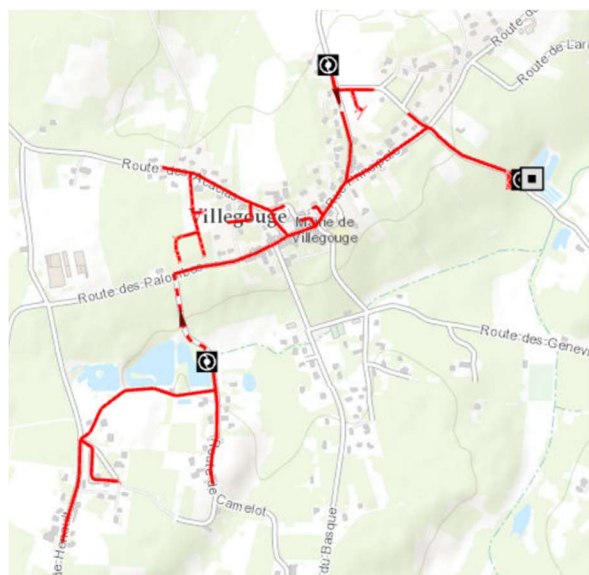
Les boues sont stockées dans les lagunes en fond de bassin.

Le système d'assainissement de VERAC est déclaré CONFORME en collecte et équipement mais NON CONFORME en performance pour l'année 2023.

La non-conformité en performance est liée au non-respect des prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral concernant le paramètre DCO.

3.11 SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VILLEGOUGE

3.11.1 LE RESEAU DE COLLECTE



Le linéaire de réseaux associé au système de traitement de Villegouge est de **4,5 kilomètres** (4,1 km de réseau gravitaire et 0,4 km de réseau de refoulement) et comprend 2 postes de refoulement publics. Concernant leur entretien, deux curages annuels sur chaque ouvrage ont été faits. Les sous-produits associés ont été évacués à la STEP de Porto.

647 ml de réseaux ont été curé en 2023.

Aucun débordement chez les abonnés.

En 2023, **259 abonnés** (contre 251 en 2022) étaient raccordés au réseau d'assainissement collectif du système de Villegouge.

21 252 m³ (25 924 m³ en 2022) ont été facturés sur cette

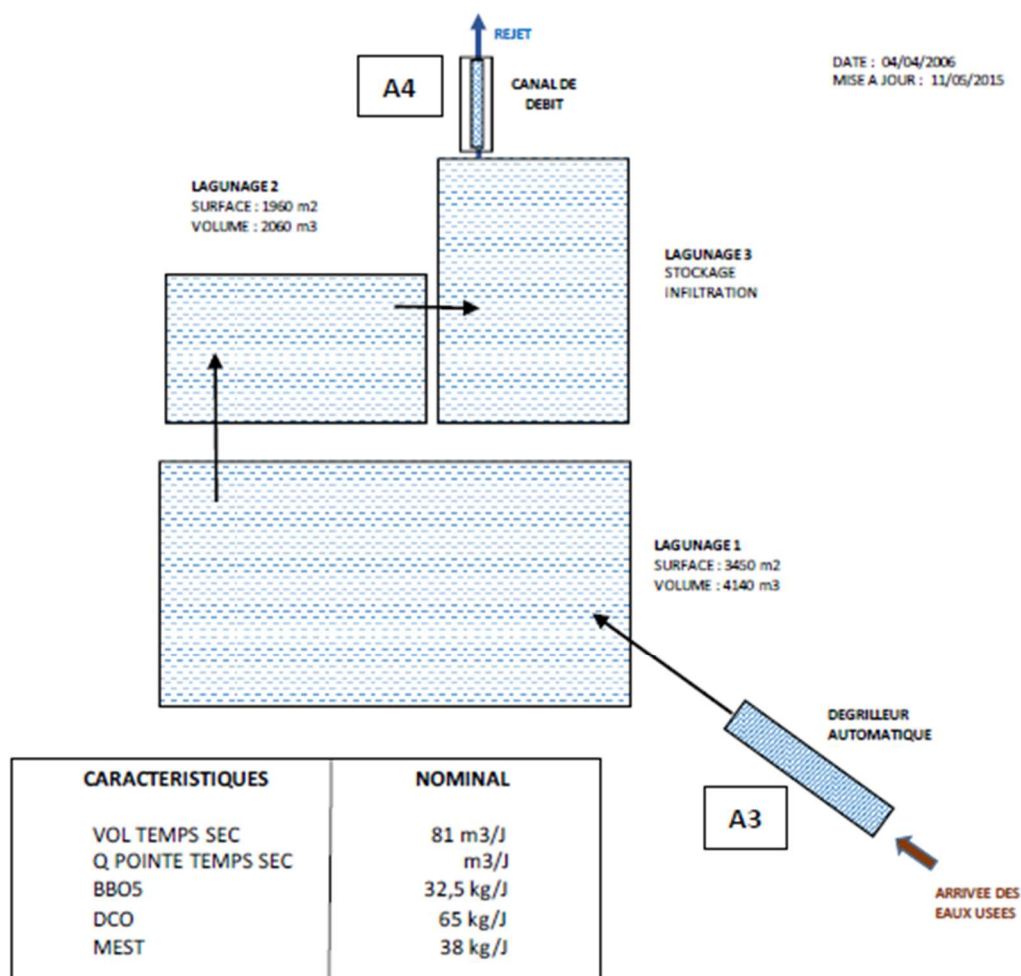
commune.

❖ Contrôles de branchements

	2022	2023
Réalisé	0	5
Conforme	0	0
Non conforme	0	5

3.11.2 LE SYSTEME DE TRAITEMENT DE VILLEGOUGE

La STEP de VILLEGOUGE a une capacité nominale de 540 EH.



⇒ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2022	2023	Evolution
Volume d'eaux usées traitées (m ³ /an)	22 715	33 369	46.9 %
Débit moyen journalier (m ³ /j)	62	91	46.8 %
Volume by-passé (m ³ /an)			-

⇒ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station (kg/j)	23.70	69.10	2.92	23.50	10.20	1.00
Sortie Station (mg/l)	0.05	0.26		0.08	0.06	0.01
Rendement épuratoire	100 %	100 %		100 %	99 %	99 %
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

Les analyses 2023 présentent des résultats non-conformes sans toutefois dépassées les concentrations rédhitoires.

Les rendements sont cependant très bons et montre que la station a un bon pouvoir épuratoire et fonctionne bien.

➔ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Depuis les travaux de modification des lagunes faits en 2006, les boues s'accumulent normalement au fond des bassins.

L'exploitant a effectué une bathymétrie à l'automne 2017 qui ne conclut pas sur la nécessité de curer les lagunes (17 à 19% de boues).

Le système d'assainissement de VILLEGOUGE est déclaré NON-CONFORME en collecte et CONFORME en équipement et performance pour l'année 2023.

3.12 ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MARCENAI, TARNES, MOUILLAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN ET SAINT GENES DE FRONSAC

Ces communes ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif.

Hormis pour la commune de Tarnès, les autres communes disposent d'un zonage assainissement n'intégrant aucune zone en assainissement collectif. Aucune date prévisionnelle pour le raccordement des hameaux (Bourg / Mayne Olivier / Naubard / Casau Ricard / Agriaires / Cazeneuve et Renauderie) de Tarnès n'est connue.

3.13 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DU SIAEPA

3.13.1 SYNTHÈSE DES CONFORMITÉS 2023 DES STATIONS D'ÉPURATION

❖ Selon la directive européenne ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

La directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 prévoit que l'ensemble des eaux usées produites par un système d'assainissement soient collectées, acheminées puis traitées avant leur rejet au milieu naturel, sans coût excessif.

Cette conformité est donnée par les services de l'OFB au regard des données transmises et des résultats de la surveillance des systèmes d'assainissements réalisés, dès que le système est supérieur à 200 EH.

STATION	CONFORMITÉ 2023 (conformité européenne ERU)				
	Filière eau	Filière Boues	Collecte	Équipement	Performance
CAVIGNAC	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %
FRONSAC	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
GALGON	100 %	100 %	100 %	0 %	0 %
LUGON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
PERISSAC	100 %		100 %	100 %	100 %
PORTO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	100 %		100 %	100 %	100 %
ST ROMAIN LA VIRVEE	100 %		100 %	100 %	100 %
VERAC	100 %		100 %	0 %	0 %
VILLEGOUGE	100 %		100 %	100 %	100 %
TOTAL pondéré	100 %	100 %	100 %	93 %	85 %

❖ **Selon les conformités locales**

Les conformités à la Directive ERU sont complétées par des conformités locales, relatives aux arrêtés préfectoraux portant prescriptions spécifiques.

L'indice global pondéré de la conformité est calculé comme suit :

somme des charges moyennes des STEP conformes (valeur DBO5 entrante) / total des charges moyennes des STEP (conformes et non conformes), en %.

Les valeurs entrantes DBO5 sont indiquées dans le tableau suivant.

STATION	CONFORMITE 2023 (conformité locale AP)		
	Charge entrante DBO5	Nombre de bilans conformes/nombre de bilans	Taux de conformité
CAVIGNAC	105.58	12/12	100%
FRONSAC	41.3	2/2	100%
GALGON	93.02	12/12	100%
LUGON	139	12/12	100%
PORTO	847	52/52	100%
PERISSAC	8	1/1	100%
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	93.5	2/2	100%
ST ROMAIN LA VIRVEE	22.1	1/1	100%
VERAC	3.3	0/1	0%
VILLEGOUGE	23.7	0/1	0%
TOTAL (pondéré)	1 376.5	94/96	98%

3.13.2 OPERATIONS DE CURAGE

De manière à assurer un écoulement optimal des effluents, un curage préventif a été réalisé comme suit :

Curage préventif	2022	2023	Evolution
Réseau			
Eaux usées (ml)	23 442	21 247	-9.36 %
Ouvrages singuliers			
Postes de relèvement (nb) *	246	246	0 %

(*) Les postes de refoulement peuvent être curés entre 2 et 5 fois par an suivant leur type et leur taux d'encrassement.

Certains secteurs présentent de fréquents problèmes d'écoulement et nécessitent un curage systématique plusieurs fois dans l'année.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un **indicateur de performance** présenté ci-dessous :

Nbre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	2022	2023	Evolution
Nombre de secteurs recensés	10	24	140.00%
Linéaire réseaux séparatifs et unitaires (km)	229*	234	2.18%
Indice	4.4	10.3	134.87%

*prise en compte du linéaire total de réseau (gravitaire et refoulement)

3.13.3 OPERATIONS DE DESOBSTRUCTION

Certains désordres sur le réseau de collecte ont nécessité une intervention ponctuelle et rapide. Un récapitulatif des interventions menées cette année est présenté ci-dessous :

Désobstructions	2022	2023	Evolution
Eaux usées (nb)	12	28	133.3 %
Branchements EU (nb)	82	88	7.3%
TOTAL	94	116	23.4 %

3.13.4 DEBORDEMENTS CHEZ LES USAGERS

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2022	2023	Evolution
Demandes d'indemnisation	0	3	0.0%
Nombre d'habitants desservis *	32 436	34 764	7.2%
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.00	0.09	0.00%

*cf paragraphe 2.1 pour le calcul.

4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

L'ensemble des travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement ou des extensions du réseau en 2023 est présenté ci-après.

4.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

Localisation	Diamètre et matériau	Linéaire (ml)	Nombre de branchements renouvelés
Saint André de Cubzac – rue Hubert de l'Isle	PVC 200	609	27
Cubzac les ponts – Rue du Port	PVC 200	40	0
TOTAL (ml)		649	27

4.2 EXTENSIONS DE RESEAUX PAR LE SIAEPA

Localisation	Diamètre et matériau	Linéaire (ml)	Nombre de branchements créés
Galgon – Rue Jean Milhade	PVC 200	216	8
Gauriaguet – Rue Fond d'Aubert	PVC 200	130	8
Val de Virvée – Rue de la Devine	PVC 200	143	12
TOTAL (ml)		489	28

4.3 TRAVAUX SUR OUVRAGES

Localisation	Type d'ouvrage / équipement	Travaux réalisés
Virzac - Bellue	Poste de refoulement	Traitement chlorure ferrique Inverseur de source
Peujard – PR Transfert	Poste de refoulement	Traitement chlorure ferrique
La Rivière – PR Mairie	Poste de refoulement	Traitement chlorure ferrique
Cavignac – PR Papon	Poste de refoulement	Réhabilitation complète
Cavignac – PR Taillis	Diagnostic permanent	Réhabilitation complète

4.4 EXTENSIONS DE RESEAUX D'OPERATIONS PRIVEES

Commune	Nom et adresse lotissement	Linéaire gravitaire (ml)	Linéaire refoulement (ml)	Nombre de branchements créés
CUBZAC LES PONTS	Le Vallon de la Minoterie	555	163	47
MARSAS	Valentin Coquilleau	153	-	10
GAURIAGUET	Le Clos du Chapelier	162	-	8
PEUJARD	Les mimosas	145	-	10
SAINT GERVAIS	Le clos de la Lande	215	-	12
TOTAL		1230	163	87

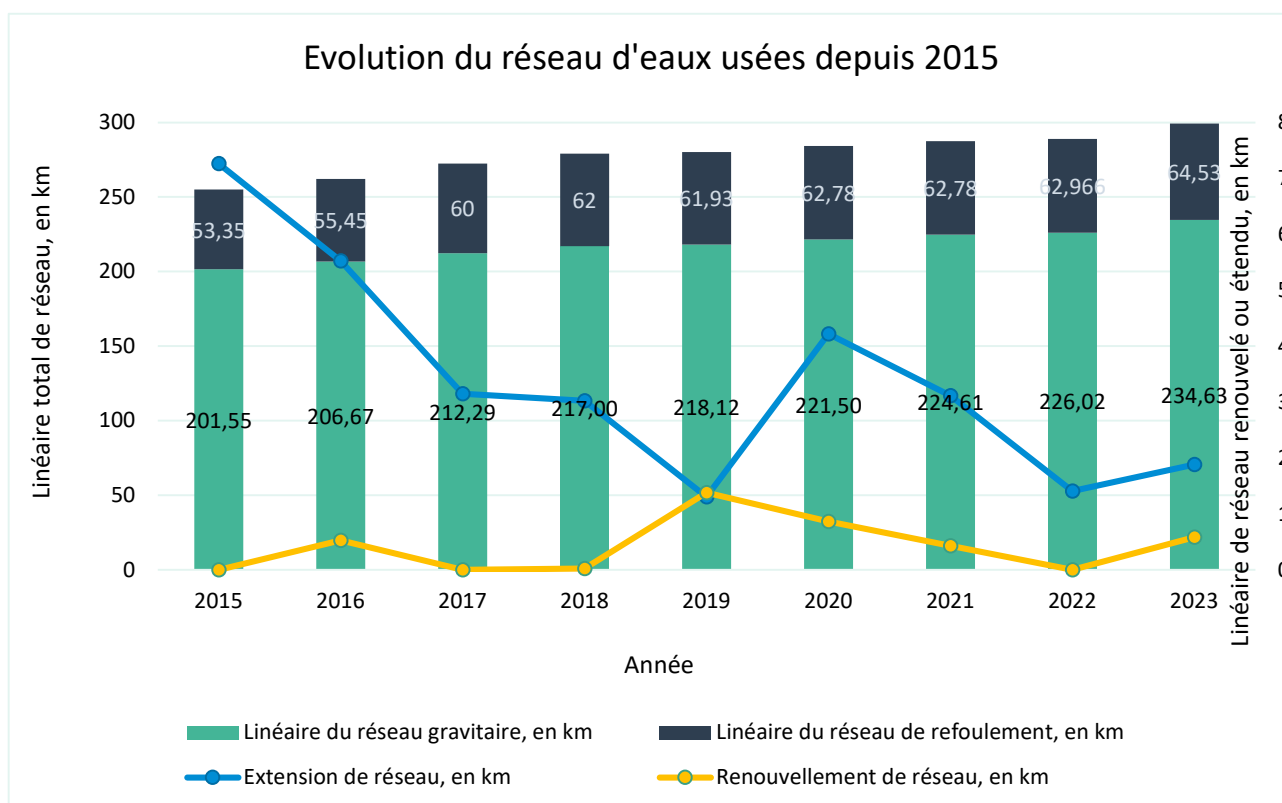
4.5 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE ET INDICATEURS ASSOCIES

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Travaux réceptionnés	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne annuelle (sur 5 ans)
Branchements	0	89	18	95	55	52
Extension (km)	3.021	1.307	42.17	1.842	0.489	1.88
Renouvellement (km)	1.380	0.864	0.430	0	0.581	0.65

Indicateurs des réseaux d'eaux usées	2022	2023
Longueur du réseau gravitaire en km	229.96	234.63
Longueur du réseau de refoulement en km	65.57	64.53
Longueur totale du réseau en km	295.53	299.16
Taux moyen d'extension du réseau sur 5 ans (%)	1.04 %	0.80%
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)	0,23%	0.28%

Le graphique ci-après montre l'évolution du réseau d'assainissement ces dernières années :



Afin de supprimer le rejet de la station d'épuration de Peujard dans le Riou Long, d'importants travaux ont débuté en 2015 pour permettre de transférer ces effluents vers la station d'épuration de Porto. Ces travaux consistent à :

- Créer un réseau de transfert de 10 km,
- Mettre en œuvre des postes de refoulement,
- Renforcer le réseau sur le secteur de Peyrot sur la commune de Saint André de Cubzac.

C'est une des raisons pour laquelle le linéaire de réseaux augmente considérablement ces dernières années. L'autre raison est l'urbanisation grandissante sur le territoire. Le nombre de lotissements et donc de linéaires de réseaux privés ne cessent d'augmenter.

Une personne au sein du service SIG de l'exploitant est arrivée en 2022. Chaque année, il existe un écart de linéaire des réseaux entre le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des services du Syndicat. Aussi, compte tenu de la mise à jour permanente des réseaux sur le SIG, le linéaire pris en compte en 2023 sera issu d'une extraction SIG du 31/12/23. Ce linéaire sera ajusté et prendra également en compte le fait que certains réseaux sont privés et non donc pas à être intégrés dans le linéaire total. Ce travail de distinction privé / public sera réalisé au cours de l'année 2024.

4.6 PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'ANNEE 2024

Le débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil Syndical de décembre 2023 précise les axes d'études et d'investissement pour 2024 :

❖ Diagnostics périodiques

Sur le plan réglementaire et administratif, des études relatives aux diagnostics périodiques des systèmes d'assainissement doivent être engagées. Pour 2024, les systèmes concernés sont ceux de Prignac et Marcamps, Saint Romain la Virvée, Vérac et Villegouge.

❖ Diagnostics permanents

La mise en place d'un diagnostic permanent doit être effectif avant décembre 2024, en application de l'arrêté du 31 juillet 2020 pour les systèmes d'assainissement supérieurs à 2000 EH. Sur le territoire syndical, cette obligation concerne les systèmes de Galgon, Lugon & l'île du carney et Cavignac. Les travaux d'équipement seront donc prévus au budget 2024.

❖ Extension des ouvrages de traitement

Les études relatives à l'extension de la station d'épuration de Cavignac sont réalisées en tenant compte de la déconnexion de Saint Mariens effective depuis le mois de mars 2021 et d'une possibilité de raccordement de certains hameaux de la Commune de Cézac. Les démarches administratives ont été poursuivies en 2023. La dépense est déjà prévue au budget 2023, les travaux devraient être engagés en 2024, après l'obtention d'un arrêté préfectoral.

Des études préalables permettant d'orienter les travaux à engager sur les systèmes de traitement de Prignac & Marcamps, Périssac et Galgon seront lancées.

❖ Restructuration des réseaux

Faisant suite aux conclusions de l'étude hydraulique relative au fonctionnement de l'écoulement des eaux usées entre la Zone de la Garosse et le Chemin de Labry sur la commune de Saint André de Cubzac, des travaux de restructuration doivent être engagés. Ils seront réalisés en plusieurs phases selon un découpage technique et géographique. La première partie prévue pour 2024 concerne le renforcement d'un réseau gravitaire sur un linéaire d'environ 1,3 km.

5 TARIFICATION DE L'EAU

5.1 PRIX DE L'EAU

5.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité), reversé à la collectivité par le fermier, pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,) ;
- des redevances et taxes telles que celles de l'Agence de l'Eau ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1^{ère} période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2^{ième} période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

5.1.2 LE PRIX DE L'EAU

- Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.
- Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'assainissement pour une durée de 12 ans.

Les prix de base du délégataire s'établissaient à :

- 33,88 € H.T. par an pour la prime fixe
- 0,820 € H.T. par m³ consommé.

Les prix de base de la collectivité s'établissaient à :

- 20.40 € H.T. par an pour la prime fixe
- 1,408 € H.T. par m³ consommé.

Ces tarifs sont recalculés tous les ans par application d'une formule de révision.

5.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

Le détail de la facturation (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 et au 1^{er} janvier 2024), pour un abonné raccordé au réseau d'eau potable est présenté page suivante.

La consommation moyenne en 2023 des abonnés assujettis à l'assainissement (domestiques et non domestiques) est de **109 m³**. Une facture pour une telle consommation est donc également présentée en parallèle.

Les tarifs de la part du fermier évoluent en application du nouveau Contrat de Concession.

**SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE
DE 120 M³**

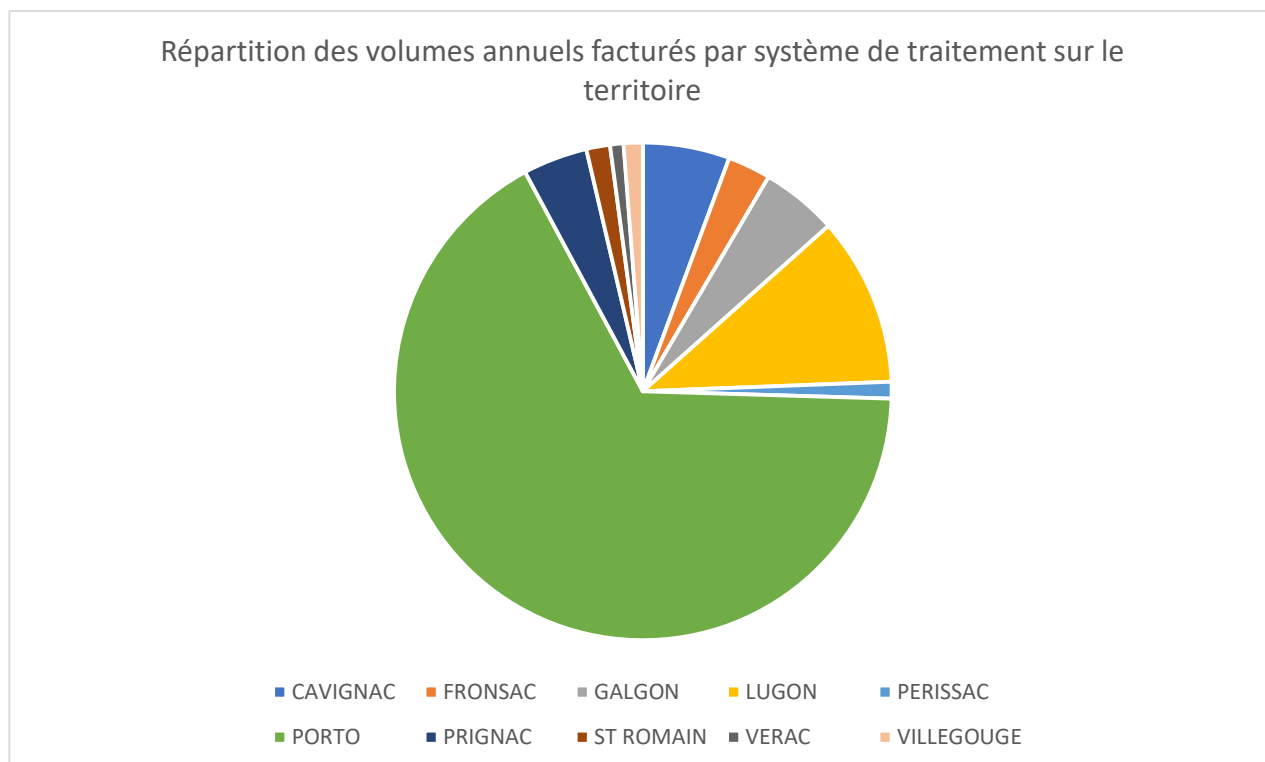
Service de l'Assainissement	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/23	01/01/24	Ecart %	01/01/23	01/01/24
<u>SOGEDO</u>						
<u>EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (année)	1	33.880 €	35.520 €	4.8%	33.88 €	35.52€
Consommation (m ³)	120	0.820 €	0.888 €	8.3 %	98.40 €	106.56 €
<u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (année)	1	20.40 €	20.40 €		20.400 €	20.400 €
Part Collectivité (m ³)	120	1.408 €	1.408 €		168.960 €	168.960 €
<u>TIERS</u>						
Agence de l'Eau Modernisation des réseaux de collecte (m ³)	120	0.25 €	0.25 €		30.000 €	30.000 €
TVA		10%	10%		35.164 €	36.144 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE				2.8 %	386.80 €	397.58 €
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE				2.7 %	2.726 €	2.801€
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE				2.8 %	3.223 €	3.313€

**SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE
DE 109 M³**

Service de l'Assainissement	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/23	01/01/24	Ecart %	01/01/23	01/01/24
<u>SOGEDO</u>						
<u>EXPLOITATION</u>						
Prime Fixe (année)	1	33.88 €	35.52 €	4.8%	33.88 €	35.52 €
Consommation (m ³)	109	0.820 €	0.888 €	8.3%	89.38 €	96.79 €
<u>COLLECTIVITE</u>						
Prime Fixe (année)	1	20.40 €	20.40 €		20.400 €	20.400 €
Part Collectivité (m ³)	109	1.408 €	1.408 €		154.88 €	154.88 €
<u>TIERS</u>						
AEAG - Modernisation des réseaux de collecte (m ³)	109	0.250 €	0.250 €		27.25 €	27.25 €
TVA		10%	10%		32.44 €	33.34 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE					356.82 €	366.78 €
MONTANT TTC DU M³ HORS PRIME FIXE					2.78 €	2.85 €
MONTANT TTC DU M³ AVEC PRIME FIXE					3.27 €	3.36 €

5.2 FACTURATION

Le graphique ci-dessous représente la répartition des volumes annuels facturés par système d'assainissement.



5.2.1 TAUX D'IMPAYES

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrir au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre 2023 portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2022	2023
Volumes assainissement facturés (m ³ /an)	1 668 244	1 722 323
Nombre de factures émises au 31/12/N-1 :	33 562	33 618
Nombre de factures non soldées au 31/12/N :	1 087	1 279
Montant facturé l'année précédente (€) :	5 374 884	5 417 054
Montant impayé au 31/12/N (€) :	150 677	158 439
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	2.80 %	2.92 %

5.2.2 TAUX DE RECLAMATIONS

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites reçues par courrier postal au Syndicat, rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2023
Nombre de réclamations écrites	2
Nombre d'abonnés	15 741
Taux	0.13

5.2.3 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO et/ou le SIAEPA ont procédé à des dégrèvements (rabais exceptionnels).

L'écrêtement est quant à lui un droit par lequel un abonné peut demander à ce que le montant de sa facture d'eau (part eau potable et/ou assainissement) soit limité à un certain plafond.

Une synthèse de ces dossiers traités en 2023 pour la part Syndicale assainissement est présentée dans le tableau ci-après.

Il est précisé que cette part de dossiers ne reflètent pas la réalité sur la facturation de 2023. En effet, des dossiers liés à la facturation de fin d'année 2023 sont traités en 2024. Les chiffres du tableau ci-après font références aux dossiers traités jusqu'en décembre 2023.

Demandes de dégrèvement et écrêtement au 31/12/2022	2022	2023
Nombre de dossiers traités	145	168
Volume total écrêté (m ³) :	45 913	35 553

Au 31/12/2023, les volumes dégrévés (part syndicale – assainissement) représentent 69 594 €.

A titre informatif, nombre de dossiers traités au 01/07/2024 sur les factures de 2023 est de 141, représentant un volume total écrêté de 86 748 m³ et un montant de 112 776 €.

Le détail 2023 des dégrèvements et écrêtements est présenté ci-après (au 31/12/2023) :

COMMUNE	Nombre de dossiers	ASST		
		M ³ DEGREVES	PART FERMIERE	PART SYNDICALE
ASQUES	0	0	0	0
AUBIE ET ESPESSAS	6	4 788	3 866	6 191
CADILLAC EN FRONSADAIS	10	7 514	6 011	9 619
CAVIGNAC	7	2 215	1 285	2 097
CEZAC	5	1 182	1 038	1 663
CUBNEZAIS	10	5 823	4 995	8 198
CUBZAC-LES-PONTS	10	2 507	2 200	3 531
FRONSAC	0	0	0	0
GALGON	10	5 106	4 446	7 236
GAURIAGUET	4	820	711	1 153
LA LANDE DE FRONSAC	13	563	496	793
LA RIVIERE	0	0	0	0
LUGON-ET-ILE-DE-CARNAY	4	850	748	1 198
MARSAS	0	0	0	0
PERISSAC	2	664	584	935
PEUJARD	6	1 421	1 235	2 000
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	8	1 846	1 611	2 600
SALIGNAC	7	3 634	3 198	5 116
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	23	6 248	5 473	8 798
SAINT ANTOINE	3	435	383	612
SAINT-GERVAIS	5	2 968	2 606	4 178
SAINT-LAURENT-D'ARCE	1	114	100	160
SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC	0	0	0	0
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE	3	731	643	1 029
VERAC	0	0	0	0
VILLEGOUGE	1	173	152	244
VIRSAC	3	1 593	1 401	2 243
TOTAL	141	51 195	43 182	69 594

5.3 REDEVANCES AEAG

Le rapport annuel établi par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2022 est présenté en annexe.

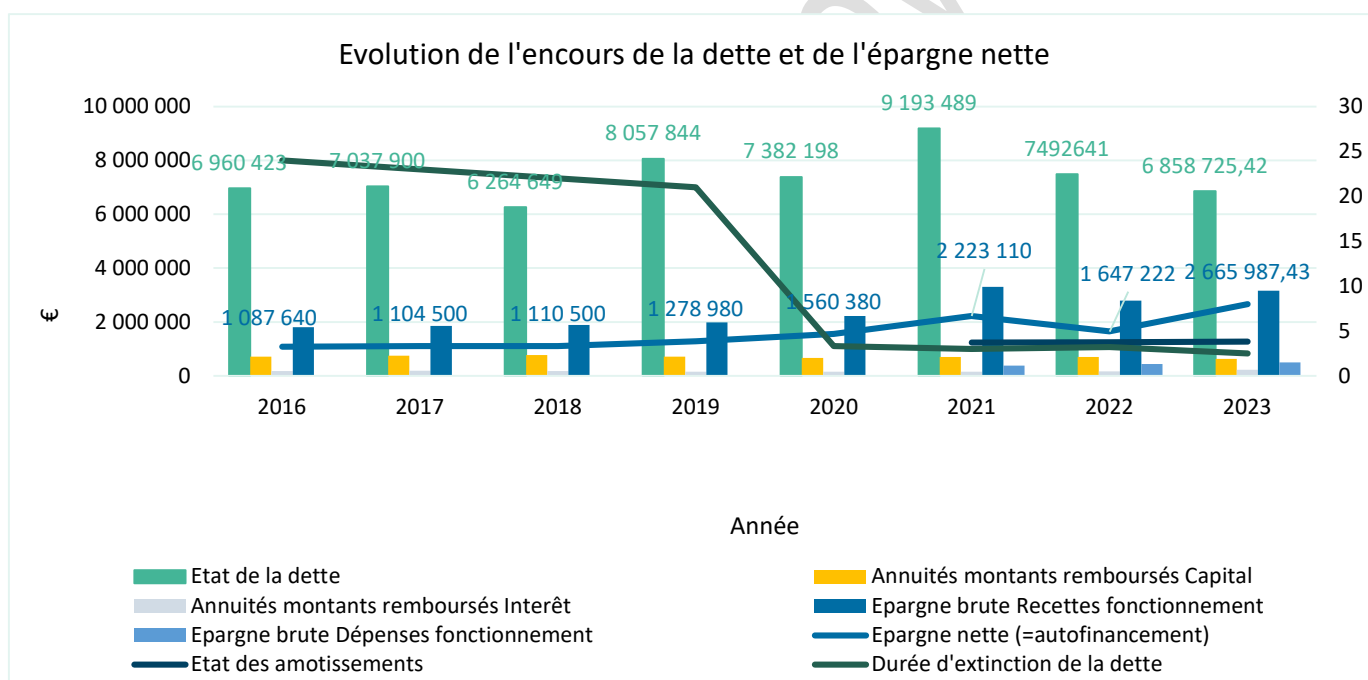
6 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA

La dette au 31/12/2022 et au 31/12/202 est présentée fait apparaître les valeurs suivantes :

ASSAINISSEMENT		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N		7 492 461.16 €	6 858 725.42 €
Montants remboursés	En capital	700 847.66 €	633 915.74 €
	En intérêts	170 178.59 €	221 619.19 €

6.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT

Pour l'exercice 2023, l'autofinancement net est de 2 665 987,43 €.



6.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

En l'absence de tout nouvel investissement, la durée d'extinction de la dette est d'environ 2.5 ans (3,2 ans en 2022).

6.1.3 INVESTISSEMENTS

Lors de l'exercice budgétaire 2023, le syndicat a réalisé 2 019 151 € HT d'investissement.

1 792 611 € de subventions ont été perçus.

Les recettes liées au service (redevance assainissement) représentent 2 537 076 €.

Le montant des amortissements réalisés par la Collectivité s'élève à 1 272 140 €.

7 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

7.1 ABANDON DE CREANCES

Aucun abandon de créances n'a été réalisé en 2023.

7.2 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

Les collectivités en charge des services publics d'eau potable ou d'assainissement peuvent mener des actions de coopération humanitaire en affectant une partie des ressources à ces actions dans la limite de 1% des recettes annuelles du service considéré.

Cependant, aucune opération n'a été réalisée sur l'année 2023.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994 donnent des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Depuis cette loi, les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les 3 Communautés de communes (32 communes) appartenant au Cubzadai-Fronsadai, ne disposant pas, pour la plupart, des moyens humains et techniques pour assurer l'exercice des missions de ce service, ont décidé de transférer cette compétence au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAI-FRONSADAI.

Les prestations du S.P.A.N.C. ont donc débuté le 1^{er} Janvier 2004 sur l'ensemble du territoire syndical, concernant environ 9.500 installations d'assainissement non collectif.

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006 ainsi que l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, concernant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, renforcent ces missions.

Le service qui est délégué à un prestataire, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- L'instruction des dossiers de permis de construire et de réhabilitation ainsi que le contrôle de conformité des installations neuves,
- Le contrôle périodique des installations existantes d'Assainissement Non Collectif.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

COMMUNES	Population Totale	ASSAINISSEMENT							
		Collectif				Abonnés Non collectif			
		Abonnés 2022	Abonnés 2023	%	Estimation population raccordée 2024*	Abonnés 2022	Abonnés 2023	%	Estimation population non raccordée 2024*
Asques	442	71	70	-1.41 %	69	153	156	1.96 %	159
Val de Virvée	3 748	811	844	4.07 %	877	785	791	0.76 %	797
Cadillac en Fronsadais	1 371	583	589	1.03 %	595	27	27	0 %	27
Cavignac	2 404	852	889	4.34 %	926	179	181	1.12 %	183
Cézac	2 728	259	277	6.95 %	295	792	810	2.27 %	828
Cubnezais	1 825	498	508	2.01 %	518	275	279	1.45 %	283
Cubzac les Ponts	2 620	972	1 000	2.88 %	1 028	211	212	0.47 %	213
Fronsac	1 153	288	294	2.08 %	300	274	270	-1.46 %	266
Galgon	3 115	938	973	3.73 %	1 008	608	612	0.66 %	616
Gauriaguet	1 494	349	358	2.58 %	367	278	287	3.24 %	296
La Lande de Fronsac	2 685	635	736	15.91 %	837	495	420	-15.15 %	345
La Rivière	423	69	74	7.25 %	80	114	117	2.63 %	120
Lugon et l'île du Carney	1 413	519	529	1.93 %	539	136	136	0 %	136
Marsas	1 249	196	197	0.51 %	198	324	331	2.16 %	338
Mouillac	97	0	0	0 %	0	41	43	4.88 %	45
Perissac	1 206	183	187	2.19 %	201	349	355	1.72 %	361
Peujard	2 195	780	795	1.92 %	810	121	123	1.65 %	125
Saillans	379	0	0	0 %	0	184	191	3.80 %	198
St Aignan	207	0	0	0 %	0	113	113	0 %	113
St André de Cubzac	13 039	4 791	5 092	6.28 %	5 393	933	824	-11.68 %	715
St Genès de Fronsac	952	0	1	0 %	2	381	383	0.52 %	385
St Germain la Rivière	398	24	24	0 %	24	152	155	1.97 %	158
St Gervais	1 968	641	649	1.25 %	657	165	167	1.21 %	169
St Laurent d'Arce	1 555	183	187	2.19 %	191	466	476	2.15 %	186
St Michel de Fronsac	535	81	92	13.58 %	103	182	185	1.65 %	188
St Romain la Virvée	938	211	212	0.47 %	213	193	193	0 %	193
Tarnes	314	0	0	0 %	0	144	147	2.08 %	150
Vérac	945	61	60	-1.64 %	59	325	327	0.62 %	329
Villegouge	1 307	251	259	3.19 %	267	368	369	0.27 %	370
Virzac	1 311	356	382	7.30 %	408	160	140	-12.50 %	120
Marcenais	854	0	0	0 %	0	360	364	1.11 %	368
Prignac et Marcamps	1 442	459	463	0.87 %	467	252	251	-0.40 %	250
TOTAUX	56 312	15 061	15 741	4.51 %	16 432	9 540	9 435	-1.10 %	9 030

*Le calcul de l'estimation de la population 2023 a été fait à partir des données INSEE 2019 (dernières données disponibles). Le nombre moyen d'habitant par commune a été déterminé avec le ratio population totale / nombre d'abonné.

Pour l'année 2022, la population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2021 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2022 et 2021, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.

Pour l'année 2023, la population estimée a été calculée en ajoutant à la population 2022 estimée la différence entre le nombre d'abonnés 2023 et 2022, multiplié par le nombre moyen d'habitant par logement.

L'estimation de la population raccordée a été faite en multipliant le nombre d'abonné par le nombre moyen d'occupant par logement sur la commune. L'estimation de la population non raccordée a été faite en soustrayant à la population totale la population raccordée.

En 2023, **9 435 abonnés** sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif, contre 9 540 en 2022.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire syndical est de **110** et se décompose comme suit :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 pts) ;
- Application d'un règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif approuvé par une délibération (20 pts) ;
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (30 pts) ;
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (30 pts).
- Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (10 pts)

Un règlement de service de l'Assainissement Non Collectif est en vigueur et appliqué sur le territoire.

2 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2023 est de :

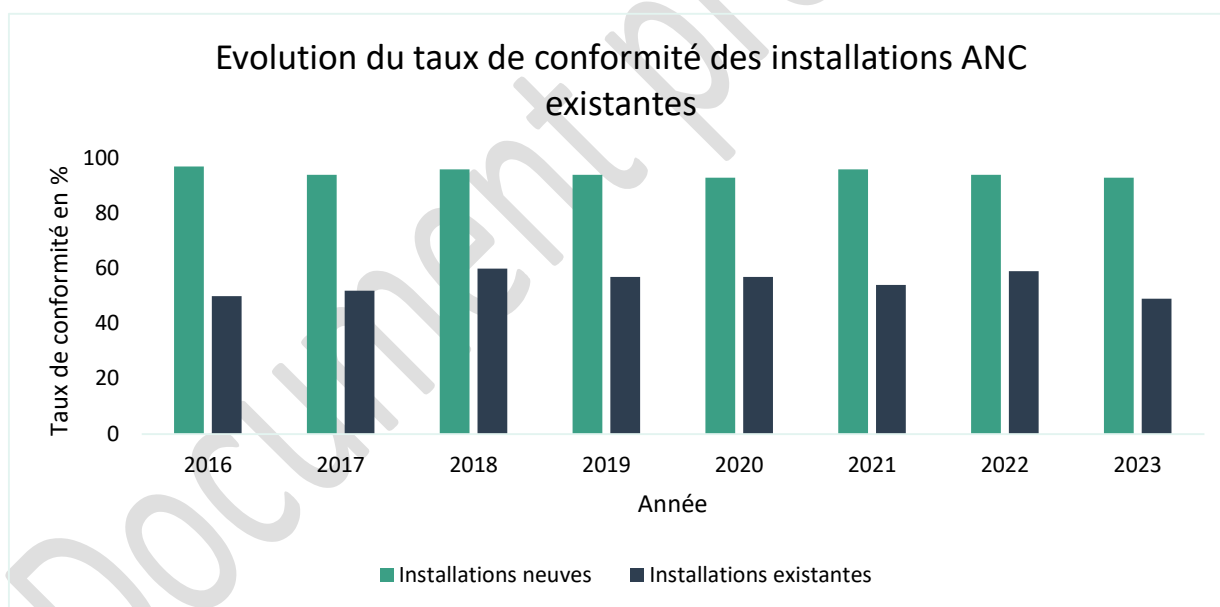
- **93%** pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- **49%** pour les installations existantes.

Le taux de conformité est le pourcentage d'installations contrôlées par le SPANC depuis le début de son activité et considérées comme conformes ou conformes sous réserves de quelques travaux de remises en état ou d'entretien.

TAUX DE CONFORMITE (%)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Installations neuves	97	94	96	94	93*	96	94	93
Installations existantes	50	52	60	57	57	54	59	49

Les pourcentages de conformité restent stables.

* : Les installations neuves non conformes sont principales dues à des filières recouvertes (oubli du propriétaire ou de l'entreprise de prévenir SOGEDO avant de recouvrir le chantier).



3 OPERATIONS REALISEES EN 2023

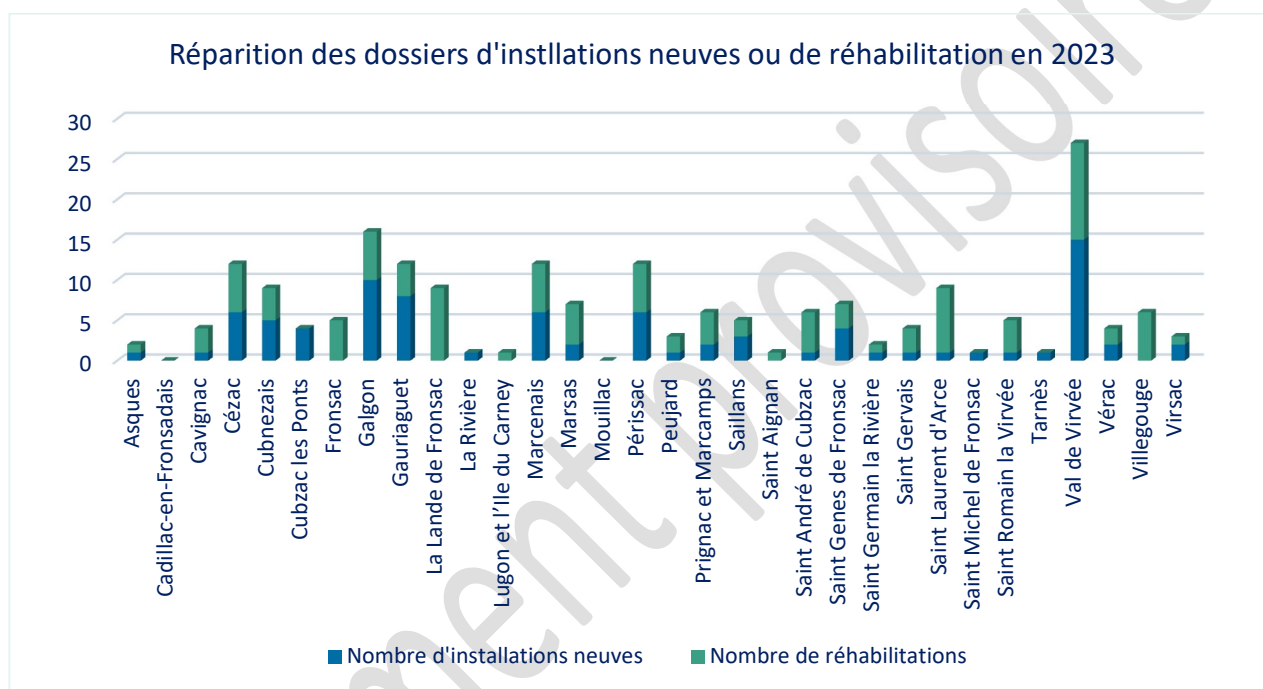
3.1 INSTRUCTIONS DES REALISATIONS ET DES REHABILITATIONS

3.1.1 AVIS SUR LES PROJETS

196 dossiers de réalisation ou de réhabilitation ont été instruits pour l'année 2023.

Environ 56% des dossiers sont des réhabilitations.

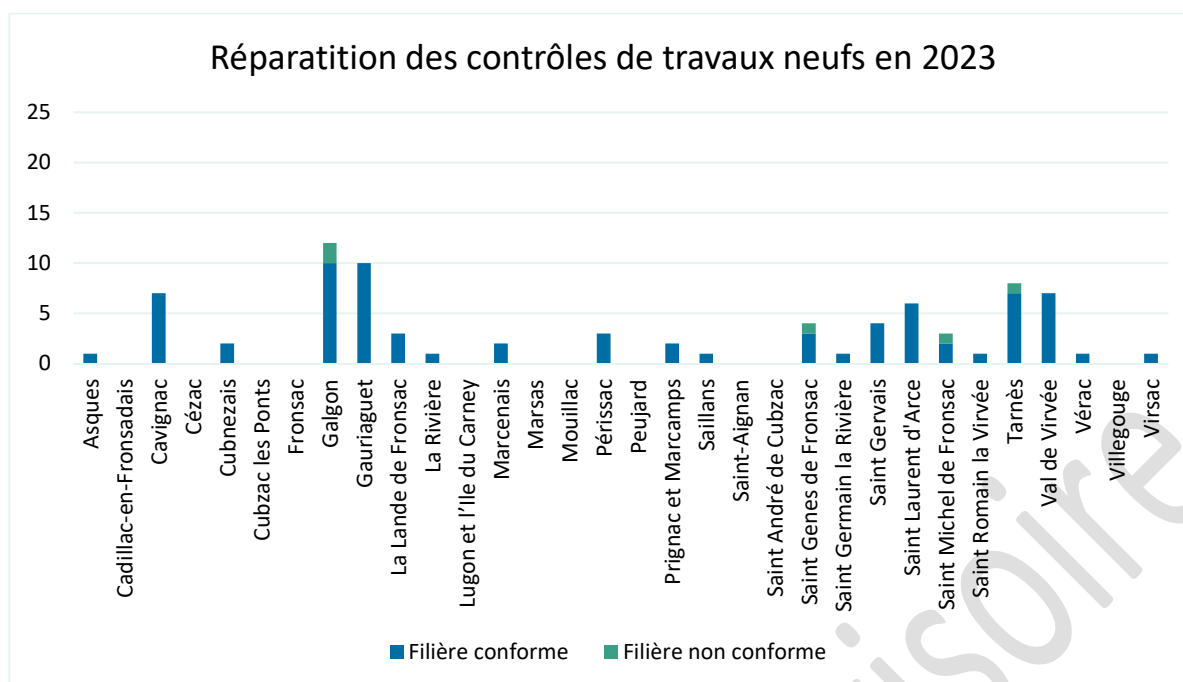
Le graphique suivant représente la répartition des dossiers :



3.1.2 CONTROLES DE CONFORMITE

75 installations ont été contrôlées au cours de l'année 2023, qui se répartissent comme suit :

Répartition des contrôles de travaux neufs en 2023



3.2 CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS EXISTANTES

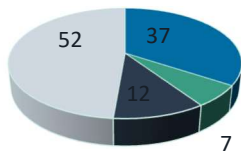
3.2.1 COMMUNES FAISANT L'OBJET DE LA CAMPAGNE DE VISITES PERIODIQUES

En 2023, la campagne de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien a été menée sur les communes de Tarnès, St Michel De Fronsac, St Germain La Rivière, Marcenais, La Rivière, Mouillac, Saillans, St Aignan, St Genès De Fronsac.

Sur ces communes, **1278 contrôles** d'installations d'Assainissement Non Collectif ont été sollicités dans le cadre de visites périodiques. L'état de fonctionnement de ces filières existantes se répartit comme suit :

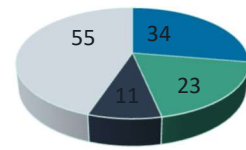
	Absence d'installation	Installation "Non Conforme" : Travaux sous 4 ans	Installation "Non Conforme" : Travaux sous 1 an en cas de vente"	Installation "ne présentant pas de défaut"	Total
Tarnès	0	12	54	38	104
Saint Michel de Fronsac	0	12	73	45	132
St Germain la Rivière	3	18	35	39	95
Marcenais	1	32	95	172	300
La rivière	1	8	45	30	84
Mouillac	1	1	10	24	36
Saillans	2	13	59	46	120
St Aignan	0	5	46	34	85
St genès de Fronsac	0	22	92	208	322
Total	8	125	509	636	1278

Tarnès



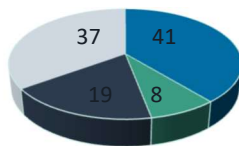
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) non accessible
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

Saint Michel de Fronsac



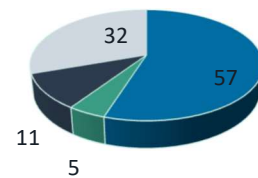
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) non accessible
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

St Germain la Rivière



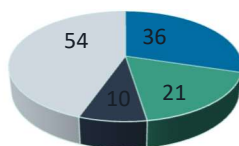
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) non accessible
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

Marcenais



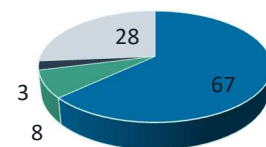
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) non accessible
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

La rivière



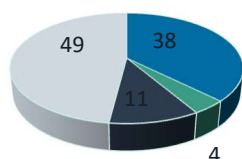
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) non accessible
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

Mouillac



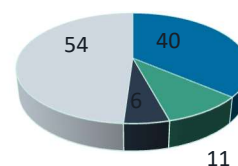
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) non accessible
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

Saillans



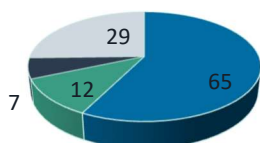
- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) non accessible
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

St Aignan



- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) non accessible
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

St genès de Fronsac



- Pourcentage(%) filière complète
- Pourcentage(%) non accessible
- Pourcentage(%) non conforme - travaux sous 4 ans
- Pourcentage(%) Non conforme- travaux sous 1 an en cas de vente

Explication des différents états de filière :

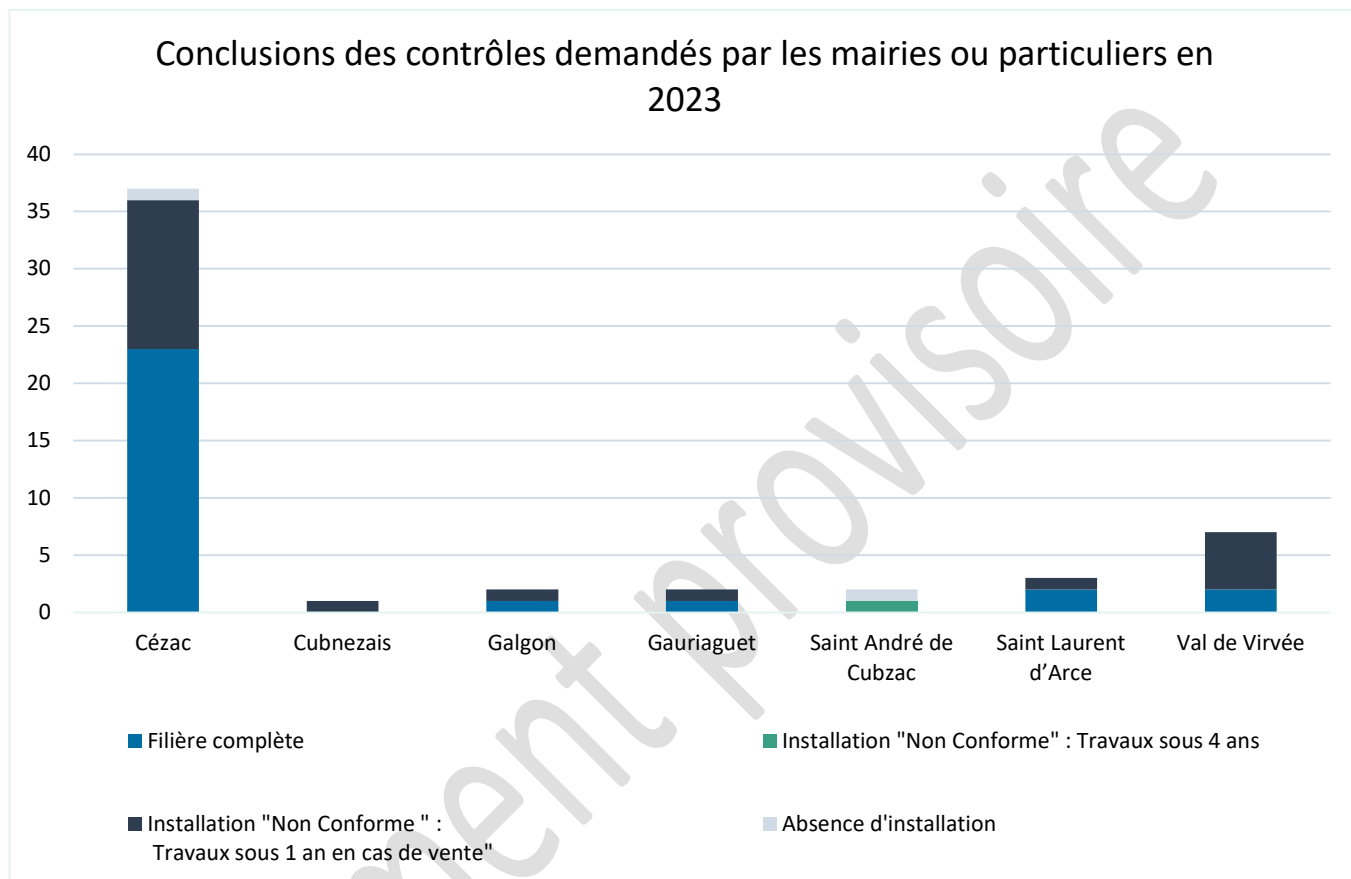
- **Filière complète** : L'installation d'assainissement non collectif présentant un traitement primaire et secondaire accessibles et en bon état de fonctionnement.
- **Non accessible / Non vérifiable** : Les éléments présentés lors de la visite de contrôle n'ont pas permis de déterminer la filière d'assainissement en place ni de juger de son taux de conformité.
- **Non conforme / travaux sous 1 an en cas de vente** : Une partie au moins de l'installation ne respecte pas toutes les étapes de l'assainissement non collectif. Par exemple si les eaux prétraitées sont rejetées directement au fossé ou bien si les tranchées d'épandage sont connectées à un fossé.
- **Non conforme /Défaut de sécurité sanitaire (travaux sous 4 ans)** : Filière présentant des problèmes majeurs comme des défauts de structure des ouvrages ou des rejets d'eaux non traitées en surface ou en sous-sol (puits perdu), des dysfonctionnements importants entraînant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

NB : 135 installations n'ont pu être contrôlées en raison de l'absence des propriétaires soit 11%. Ces derniers seront relancés ultérieurement.

3.2.2 PAR LES MAIRIES OU LES PARTICULIERS EN 2023

55 contrôles ont été demandés dans ce cadre.

Les demandes des particuliers sont généralement dans le cadre d'une demande d'aide à la réhabilitation auprès du Département de la Gironde (soumis à conditions de ressources).

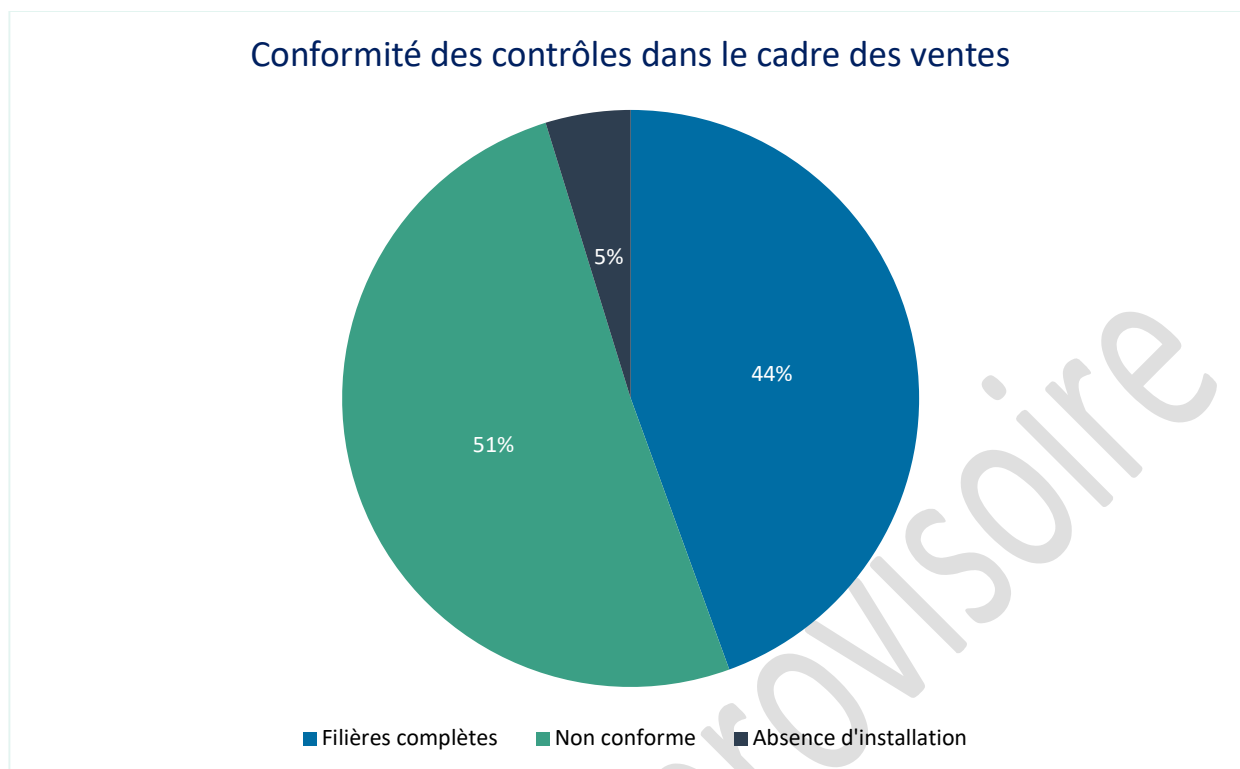


3.2.3 DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIERES

126 contrôles ont été réalisés dans ce cadre.

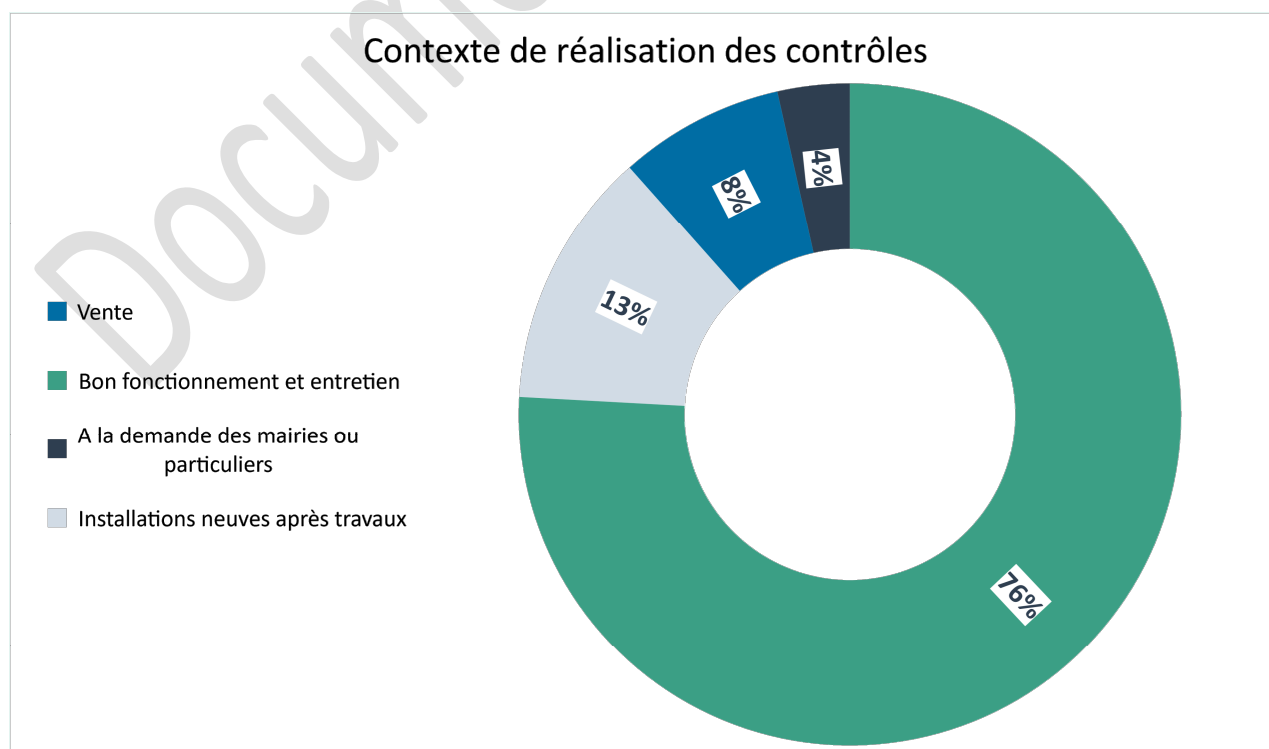
	Total	Filière complète	Installation "Non Conforme" : Travaux sous 4 ans	Installation "Non Conforme" : Travaux sous 1 an en cas de vente"	Absence d'installation
Asques	2	1	0	1	0
Cavignac	4	0	1	2	1
Cézac	6	4	0	2	0
Cubnezais	8	5	0	3	0
Cubzac les Ponts	9	5	0	4	0
Fronsac	4	1	1	1	1
Galgon	10	5	0	5	0
Gauriaguet	5	3	0	2	0
La Lande de Fronsac	10	2	0	7	1
Lugon et l'Île du Carney	2	1	0	1	0
Marcenais	3	0	2	1	0
Marsas	8	1	0	7	0
Mouillac	1	1	0	0	0
Périssac	2	1	0	1	0
Prignac et Marcamps	3	0	0	1	2
Saillans	6	2	0	4	0
Saint Aignan	1	1	0	0	0
Saint André de Cubzac	8	4	1	3	0
Saint Genès de Fronsac	3	3	0	0	0
Saint Germain la Rivière	4	0	0	3	1
Saint Laurent d'Arce	1	1	0	0	0
Saint Michel de Fronsac	1	0	0	1	0
Saint Romain la Virvée	1	0	0	1	0
Tarnès	1	0	0	1	0
Val de Virvée	11	8	0	3	0
Vérac	4	3	0	1	0
Villegouge	8	4	0	4	0
Total	126	56	5	59	6

Les contrôles de conformité dans le cadre des ventes sont répartis comme suit :



3.2.4 SYNTHÈSE DES CONTRÔLES RÉALISÉS EN 2023

Au total, 1562 contrôles ont été effectués sur le territoire syndical en 2023.



4 OPERATIONS PREVUES POUR 2024

Le SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai a reconduit avec la SOGEDO un marché de prestation de service à compter de janvier 2024 et pour une durée de 6 ans. Cette année nos services intégreront dans leur planning de contrôle les installations ANC des 2 communes suivantes :

- VAL DE VIRVÉE ;
- GALGON.

Les relances des contrôles périodiques non aboutis en 2023 se poursuivront en 2024.

5 TARIFICATION ET BILAN FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

5.1 REDEVANCE

Pour l'année 2023, la redevance Assainissement Non Collectif est de **20,00€ HT par an**.

5.2 FACTURATION

Afin de maintenir son équilibre budgétaire, le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de **150 € HT** (*délibération n°47 du 09/12/2022*).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une facturation pour les prestations suivantes a été mise en place :

- Avis de conception : **75 € HT**
- Contrôle travaux : **75 € HT**

5.3 BILAN FINANCIER

Les recettes du service sont présentées ci-après :

Type de recettes	Montant
Recettes liées à la redevance	164 943 €
Recettes liées aux contrôles dans le cadre de vente immobilière	20 400 €
Recettes liées aux avis de conception et contrôle travaux	
Total	185 343 €